



PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Document pour le Débat
en Conseil Métropolitain

Version : 31 mars 2025

Sommaire détaillé

AXE 1 - Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique	4
1.1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone	4
S'inscrire dans une démarche de neutralité carbone.....	5
Mobiliser les leviers de décarbonation de manière ambitieuse.....	6
Préserver et accroître le potentiel de séquestration du carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire	7
1.2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement.....	9
Capitaliser, engranger et diffuser la connaissance sur les ressources naturelles pour en faire une clé de lecture du territoire	9
Protéger la ressource en eau en qualité et en quantité	9
Préserver les ressources énergétiques	11
Adopter une gestion rationnelle et économe des matériaux et granulats.....	11
1.3. Protéger et restaurer la biodiversité et les sols	13
Préserver la biodiversité, éviter les atteintes à la biodiversité, les réduire et si nécessaire les compenser comme un fondement guidant l'évolution du territoire	13
Préserver et assurer la résilience des milieux naturels et trames écologiques du territoire	14
Penser un développement qui protège les sols vivants	16
Atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050	18
1.4. Intégrer les risques pour être plus résilients.....	20
Tenir compte des conséquences socio-économiques et du coût de l'inaction.....	20
Mettre en place une démarche de résilience territoriale	21
Penser un aménagement du territoire résilient.....	21
Protéger et adapter l'existant pour faire face aux risques.....	22
Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire.....	23
Engager l'adaptation du territoire au changement climatique	23
AXE 2 - Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations	25
2.1. Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité.....	26
Renforcer le maillage territorial autour des centralités.....	26
Dynamiser les centralités à toutes les échelles	28

Transformer la mobilité au service de la proximité	29
2.2. Aller vers plus d'autonomie.....	32
Accroître l'autonomie énergétique par la poursuite des objectifs de sobriété et de production d'énergie d'origine renouvelable	32
Renforcer les capacités d'une production agricole locale et promouvoir une alimentation de proximité, saine et de qualité.....	35
Organiser le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain	38
2.3. Aller vers plus de coopérations.....	40
FOCUS : Aller vers de nouveaux équilibres : la Seine, un bien commun en partage	44
La Seine naturelle	44
La Seine en transition	45
La Seine à vivre	45
La Seine support du développement économique.....	45
AXE 3 - Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement.....	47
3.1. Une Métropole solidaire.....	47
Garantir un accès au logement sain, sobre et agréable pour tous sur le territoire métropolitain	47
Soutenir une organisation territoriale et des politiques publiques favorables aux plus fragiles	48
3.2. Une Métropole accueillante	50
Agir pour un cadre de vie de qualité, sain et résilient	50
Co-construire un territoire de croissance soutenable et partagée.....	56
3.3. Une Métropole rayonnante	58
Agir pour structurer une économie forte, innovante et durable, qui fasse rayonner les savoir-faire du territoire	58
Promouvoir un tourisme plus local et responsable, qui contribue au rayonnement des patrimoines métropolitains	60
Faire rayonner les sports métropolitains pour tous.....	60
Porter une politique culturelle engagée à l'ère des transitions.....	61

AXE 1 - Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique

Le premier axe expose les valeurs qui fondent le projet de territoire.

Depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie place la transition sociale écologique et l'adaptation au changement climatique du territoire au cœur du projet métropolitain. Face à l'urgence climatique et écologique, la Métropole a fait le choix de renforcer son engagement à emmener le territoire vers une résilience solide et une croissance durable et inclusive, dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, de préserver les sols, la biodiversité et d'adapter le territoire au changement climatique. Ces objectifs impliquent de repenser radicalement les modes de vie, les habitudes de consommation et de déplacement, le rapport au territoire et à ses ressources, et la manière dont l'aménagement est collectivement pensé.

Ainsi, pendant longtemps, l'aménagement du territoire a consisté à définir un projet de développement, puis à mettre en œuvre les conditions de sa réalisation à travers la construction d'infrastructures et de bâtiments ainsi que la programmation des approvisionnements nécessaires, notamment en eau, en matériau et en énergie. Aujourd'hui, la Métropole propose une approche renouvelée du développement et de l'aménagement du territoire : le respect de limites écologiques, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de respect de la biodiversité et des sols, de prélèvement en eau et de consommation d'énergie est posé comme un *a priori* intangible. L'objectif est de combiner ce respect avec la définition d'un projet social, économique et culturel ambitieux.

1.1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone

La stratégie « climat-air-énergie » de la Métropole s'appuie sur son schéma directeur des énergies et sur une étude de potentiel d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ils ont permis de définir une feuille de route opérationnelle avec les actions à mettre en œuvre d'ici 2032. Ils ont également précisé les conditions à mettre en place pour déclencher des évolutions économiques et sociales plus profondes nécessaires pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050.

Soucieuse d'affirmer une politique de lutte contre le réchauffement climatique conforme à l'Accord de Paris ainsi qu'à tous les efforts internationaux, européens et nationaux, la Métropole se fixe pour objectif, dans ce projet d'aménagement stratégique, d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet objectif est plus ambitieux que celui de la stratégie « climat-air-énergie » du Plan Climat Air Energie Territorial adopté par le conseil métropolitain le 16

décembre 2019. Il supposera de mobiliser très fortement l'ensemble des leviers de décarbonation, mais aussi de préserver et accroître les puits de séquestration carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire.

S'inscrire dans une démarche de neutralité carbone

Avec l'hypothèse de la préservation et du renforcement du puits de carbone naturel du territoire métropolitain, l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 suppose une réduction des émissions de GES de -97% par rapport à 2005 (4 885 kteqCO₂/an en 2005). A court terme, la Métropole s'engage à renforcer les actions pour atteindre d'ici 2030 une réduction de -71% des émissions de GES par rapport à 2005, soit une réduction de 41% par rapport à 2021. Cette réduction sera rendue possible notamment par le programme d'actions AEC 2027-2032 et la mobilisation de toutes les parties prenantes du territoire, qui seront formalisées dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 ».

Il conviendra d'agir dans tous les secteurs : industrie, résidentiel, tertiaire, transport routier et non routier, déchets, et dans une moindre mesure agriculture.

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

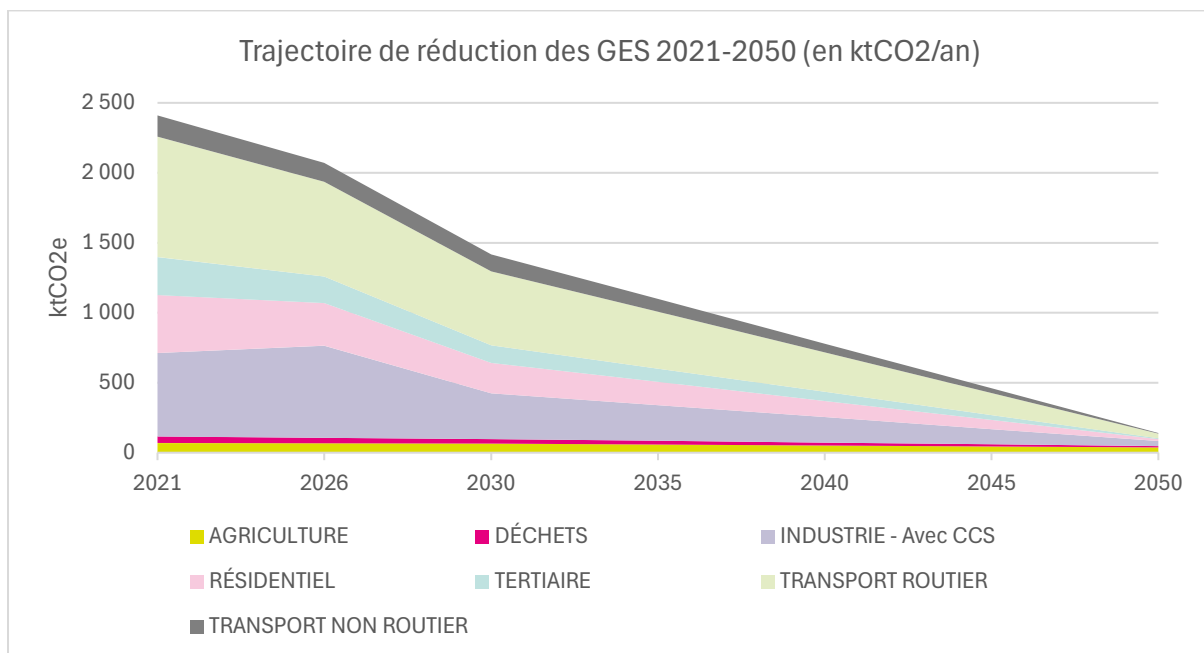
Evolution par rapport à 2005

Valeur en %	Historique			Objectifs							
	2005	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050
INDUSTRIE	2 518	-58%	-76%	-74%	-87%	-88%	-90%	-90%	-93%	-96%	-99%
RESIDENTIEL	579	-26%	-28%	-47%	-62%	-66%	-71%	-73%	-80%	-91%	-98%
TERTIAIRE	265	8%	2%	-28%	-53%	-57%	-64%	-66%	-75%	-89%	-98%
TRANSPORT ROUTIER	1 219	-15%	-29%	-45%	-57%	-61%	-67%	-69%	-77%	-89%	-97%
TRANSPORT NON ROUTIER	135	23%	13%	0%	-10%	-19%	-32%	-36%	-53%	-79%	-96%
AGRICULTURE	74	-8%	-7%	-10%	-12%	-16%	-22%	-23%	-31%	-42%	-49%
DECHETS	95	-55%	-50%	-59%	-65%	-68%	-72%	-73%	-78%	-85%	-90%
TOTAL	4 885	-37%	-51%	-58%	-71%	-74%	-78%	-79%	-84%	-92%	-97%

Source de l'historique : inventaire 2021 ORECAN

Evolution par rapport à 2005

Valeur en ktCO ₂ e	Historique			Objectifs							
	2005	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050
INDUSTRIE	2 518	1 051	595	658	327	298	254	240	182	95	36
RESIDENTIEL	579	430	416	306	217	197	166	156	115	54	13
TERTIAIRE	265	287	271	190	125	113	95	89	65	30	6
TRANSPORT ROUTIER	1 219	1 041	860	677	530	480	406	381	282	133	34
TRANSPORT NON ROUTIER	135	166	152	135	121	109	92	86	63	28	5
AGRICULTURE	74	68	69	66	65	62	58	57	51	43	38
DECHETS	95	43	48	39	33	31	27	26	21	14	10
TOTAL	4 885	3 085	2 410	2 071	1 418	1 290	1 099	1 035	779	397	141



Une transformation de l'aménagement du territoire doit accompagner l'évolution des modes de vie. Elle doit permettre la mise en œuvre de la sobriété foncière par la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, la réduction des besoins en déplacement des personnes et des distances parcourues par les marchandises, et l'accompagnement de la transition économique du territoire.

C'est ce changement profond de modèle de développement, pour lutter contre le changement climatique, qui guide l'ensemble du projet d'aménagement stratégique et se décline dans les orientations qui suivent. Il vise à réduire les impacts à l'échelle du territoire ainsi que les impacts "importés" (matériaux, biens de consommation produits ailleurs et utilisés sur le territoire) et les vulnérabilités et dépendances vis-à-vis de l'extérieur. De fait, la Métropole se fixe en plus de la neutralité carbone l'objectif de réduire l'impact de son territoire au-delà de ses frontières autant que possible. C'est ce qu'on appelle la réduction de l'empreinte carbone.

Mobiliser les leviers de décarbonation de manière ambitieuse

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole décide d'activer simultanément tous les leviers de réduction des émissions. Il est aujourd'hui trop tard pour choisir entre actions individuelles et collectives, ou entre changements comportementaux et solutions technologiques : seule une combinaison ambitieuse de tous les leviers disponibles est crédible.

En tant que cheffe de file de la transition écologique sur son territoire, la Métropole mobilise l'ensemble de ces leviers, avec la participation des acteurs compétents. Elle vise l'exemplarité sur son propre patrimoine et dans ses champs de compétences, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans cette dynamique.

La Métropole facilite ainsi l'engagement des acteurs, le plus largement possible : industriels, entreprises du secteur tertiaire, gestionnaires de réseaux, bailleurs sociaux, acteurs de la

solidarité, communes, acteurs de l'éducation, de la culture, citoyens, associations, etc., toute la société civile locale est concernée par ce défi écologique. La Métropole souhaite faciliter, impulser quand il le faut, fédérer et réglementer quand cela est nécessaire, dans le cadre de ses compétences. Le déploiement des instances de participation citoyenne et l'éducation dès le plus jeune âge doivent ainsi contribuer aux changements de modes de vie et à la prise en compte de l'environnement dans les projets.

Sans négliger les autres leviers, la Métropole développe les leviers de la sobriété, car ils sont :

- Incontournables pour réduire le volume des émissions au niveau visé (division par plus de 20 d'ici 2050 par rapport à 2021) et celui des consommations énergétiques, en vue d'atteindre l'objectif fixé par la Métropole dès 2019 de devenir un territoire 100 % EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) en 2050. Ils présentent l'avantage de réduire la quantité d'énergie renouvelable à produire pour couvrir les besoins du territoire, puisqu'ils reposent sur la suppression de certaines consommations d'énergie ou de matière ;
- Actionnables avec peu d'investissements (à l'inverse des actions d'efficacité énergétique telles que les travaux de rénovation thermique, par exemple), mais nécessitent néanmoins un important accompagnement territorial vers l'évolution des comportements.

Plus précisément, ces leviers de sobriété sont les suivants :

- Sobriété structurelle : créer dans l'organisation de l'espace (ex. diversification des fonctions des pôles urbains) ou des activités les conditions d'une réduction des consommations énergétiques et matière ;
- Sobriété dimensionnelle : concevoir des aménagements et équipements permettant de maximiser la satisfaction des besoins en minimisant les ressources naturelles utilisées (ex. véhicules dont le poids et la puissance sont adaptés aux types de déplacements) ;
- Sobriété d'usage : réduire le niveau d'utilisation d'un appareil, d'un équipement ou d'un bâtiment consommant de l'énergie (ex. température de chauffe maximale à 19°C, développement des mobilités actives pour diminuer l'usage des véhicules sur les courtes distances).

Préserver et accroître le potentiel de séquestration du carbone en s'appuyant sur les atouts naturels du territoire

La valorisation des atouts naturels du territoire de la Métropole est un levier pour préserver le potentiel de séquestration du carbone. Cette valorisation peut également permettre de favoriser l'adaptation au changement climatique sur le territoire. Une attention particulière sera spécifiquement portée à 3 enjeux majeurs du territoire :

- La présence de vastes massifs forestiers sur le territoire métropolitain (un tiers de la surface environ) est un atout majeur en matière de séquestration et d'adaptation., leur proximité avec les espaces urbains participant à la régulation thermique de ceux-ci..

Leur pérennité implique notamment une évolution des peuplements par des espèces adaptées aux conditions climatiques à venir et une reconstitution de lisières forestières structurées capables d'assurer un rôle tampon sur les plans écologique et paysager. L'objectif est de préserver ces puits de carbone et d'augmenter si possible leur potentiel (capacité de séquestration estimée à 80,7 ktCO₂e/an en 2022).

- L'axe de la Seine et ses vallées intègrent une diversité de zones humides tels que les marais, prairies humides et de milieux aquatiques (mares...), avec un fort pouvoir de séquestration. La restauration de ces milieux, dont la surface est faible, associée à une mutation des usages agricoles, favorisera leur fonctionnement naturel (reméandrage des cours d'eau ou la désartificialisation des lits et berges). Elle permettra à ces milieux de mieux s'adapter au changement climatique, tout en offrant des lieux de détente et de fraîcheur pour les habitants.
- Les espaces agricoles sont amenés à évoluer en faveur d'une présence renforcée de l'arbre et des prairies (pré-verger, haies, bosquets, etc.), augmentant leur potentiel de séquestration. Cette évolution leur offrira une plus forte résilience face aux changements climatiques, préservera leur productivité à long terme tout en prévenant l'érosion des sols. La préservation des prés-vergers autour des villages, élément identitaire du territoire, contribue à cet objectif. Ces espaces participent également à la constitution de boucles alimentaires locales.

L'adaptation au changement climatique fait l'objet de développements dans la partie suivante (1.4.).

1.2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement

Le changement fondamental de modèle de développement et de conception de l'aménagement du territoire porté par la Métropole implique un renversement complet dans le rapport que nous entretenons aux ressources territoriales. L'eau, la biodiversité, le sol, les matériaux ou certaines formes d'énergie, difficilement renouvelables, ne sont plus simplement au service de la stratégie territoriale : leur rareté et leur valeur écosystémique invite à les considérer non pas uniquement comme des ressources, mais comme des constituants nécessaires au bon fonctionnement de la planète terre, et seulement de manière secondaire comme des ressources pour les besoins humains. Ceci impose d'adapter les besoins du territoire aux ressources actuelles, à leurs évolutions à venir et à leur vulnérabilité accrue du fait du changement climatique. La Métropole fait ainsi le choix de valoriser de manière durable, en les ménageant, les ressources et de préserver les services écosystémiques qu'elles offrent, qui contribuent à la richesse du territoire et à sa désirabilité, dans une démarche de sobriété.

Capitaliser, engranger et diffuser la connaissance sur les ressources naturelles pour en faire une clé de lecture du territoire

Gérer durablement les ressources naturelles du territoire et les ménager suppose d'en avoir une connaissance fine et continue. La Métropole s'engage ainsi à améliorer et diffuser la connaissance des ressources territoriales pour éclairer les choix d'aménagement. La connaissance des ressources (localisation, quantité, qualité, analyse des pressions) doit permettre d'évaluer au mieux leur potentiel et les conditions de leur valorisation locale et durable. Cette connaissance permettra de définir des priorités et d'anticiper les besoins futurs, dans une vision circulaire de l'aménagement.

Favoriser une connaissance partagée le plus largement possible implique d'explicitier et de diffuser les connaissances auprès des acteurs à toutes les échelles : entre la Métropole et les communes, entre communes riveraines de la Métropole.

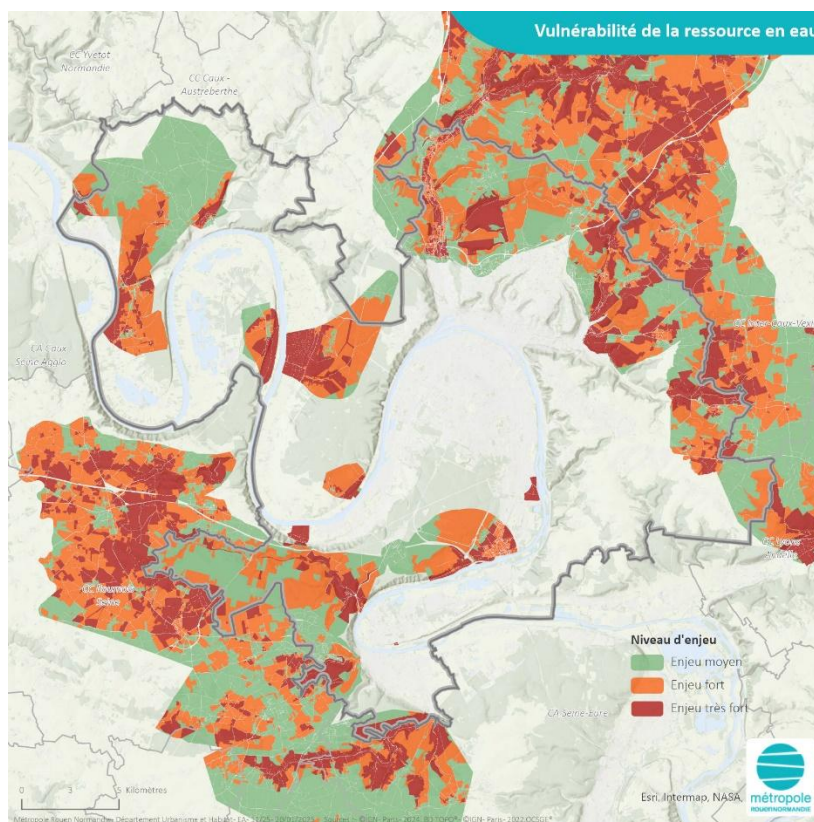
Protéger la ressource en eau en qualité et en quantité

- **Protéger en amont la ressource souterraine en eau**

La quantité et la qualité des eaux dépendent des modes de gestion et des activités des territoires. Il faut éviter et/ou réduire les risques de dégradation des eaux superficielles et souterraines, pour protéger d'une part la ressource en eau potable pour les populations, et d'autre part la biodiversité.

La Métropole accentue ainsi ses actions et ses efforts sur les zones vulnérables et les captages stratégiques du territoire définies dans sa stratégie de protection de la ressource en eau, en collaboration avec les territoires voisins, le syndicat de bassin versant Cailly, Aubette, Robec, etc.... Sont particulièrement concernés les aires d'alimentation de captage :

- Au Nord-est, dans le bassin versant Cailly Aubette Robec : captages de Fontaines-sous-Préaux, Maromme, Carville et le champ captant du Haut-Cailly ;
- au Sud Est (captages de Moulineaux et Orival) ;
- à l'Ouest (Captages de Duclair, Yainville, le Trait) ;
- à l'Est (captages de la vallée de l'Andelle).



Carte n°1 : Vulnérabilité de la ressource en eau – carte à caractère illustratif

La Métropole s'engage par ailleurs en faveur d'une meilleure protection de sa ressource et de son eau potable dans le cadre de ses plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) afin de mieux sécuriser et fiabiliser la production d'eau potable.

- **Préserver la disponibilité en eau potable par une plus grande sobriété des usages**

La disponibilité de l'eau potable, actuellement satisfaisante, pourrait se tendre en raison des effets du changement climatique (augmentation des sécheresses notamment) : diminution des quantités d'eau et augmentation consécutive des concentrations de polluants. Cette situation pourrait conduire à l'augmentation de la fréquence et de la récurrence des pics de pollution contraignant à l'arrêt temporaire des captages touchés et au report des besoins vers les autres captages. Ces évolutions pourraient être accentuées par l'artificialisation des plateaux et l'augmentation des besoins en eau pour les activités humaines due à la croissance démographique. Ces effets en cascade et en parallèle seraient plus fortement ressentis sur certains secteurs de la Métropole, déjà concernés par des pics de pollution de la ressource en eau comme dans les vallées du Robec et de l'Austreberthe.

Pour ces raisons, la sobriété des usages de l'eau doit être recherchée à toutes les échelles et pour toutes les activités. Les usages de l'eau pour l'agriculture et l'industrie doivent notamment suivre une trajectoire d'optimisation pour réduire les effets des pompages et prélèvements directs.

- **Améliorer les capacités de traitement des eaux usées concourant au maintien de la qualité de la ressource en eau**

La préservation de la ressource en eau passe également par la qualité du traitement des eaux usées par les stations d'épuration du territoire. C'est un enjeu qui concerne de nombreuses communes impactées par des problèmes de traitement (unité non conforme, saturation des stations, problème de réseaux).

Pour répondre aux besoins de la population et préserver la ressource, les stations d'épuration de Boos, de Duclair et Saint-Martin-de-Boscherville/Quevillon, de Sahurs, de Yainville et de Saint-Jacques-sur-Darnétal doivent être mises aux normes en raison de nombreux dysfonctionnements, des non-conformités et pour certaines de la présence d'eaux claires parasites dans les réseaux.

La station Emeraude traitant les eaux usées d'une grande partie des communes urbaines autour de Rouen doit quant à elle bénéficier d'importants travaux sur son réseau pour réduire les eaux claires parasites qui génèrent une saturation de l'unité de traitement et des surverses régulières des bassins d'orage par temps de pluie.

La capacité des réseaux de traitement et leur entretien doivent ainsi être un critère, au même titre que la disponibilité et l'état de la ressource en eau, pour définir les zones ayant vocation à accueillir les développements urbains futurs.

Préserver les ressources énergétiques

La préservation des ressources énergétiques repose, en premier lieu, sur une réduction continue de la consommation d'énergie.

La réduction de consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables, sont développés dans le chapitre 2.2.

Adopter une gestion rationnelle et économe des matériaux et granulats

Le territoire de la Métropole comprend une ressource minérale riche et variée qui est une source d'approvisionnement régional et national pour la construction. Il est important de préserver cette ressource par une gestion rationnelle et économe et diminuer en conséquence les impacts sur la biodiversité, les sols et les équilibres des écosystèmes.

Il s'agit ainsi de développer et soutenir sur le territoire la création et la valorisation des matériaux biosourcés, renouvelables et recyclés.

Plusieurs plateformes de recyclage sont présentes sur la Métropole. L'objectif est de les maintenir et de valoriser leurs productions pour les besoins du territoire. Il s'agit aussi d'envisager l'implantation de nouvelles activités permettant d'augmenter la production de

matériaux recyclés pour réduire les besoins en granulats terrestres et préserver les ressources minérales terrestres en s'engageant dans l'objectif régional de valorisation de 95% de matériaux recyclés. Ces implantations de nouvelles plateformes de recyclage des matériaux issus de la déconstruction, du BTP, devront être implantées préférentiellement sur des sites d'anciennes carrières en l'absence d'atteinte significative à l'environnement ou sur des sites déjà artificialisés, et bénéficiant des structures et de l'apportement nécessaires pour l'acheminement des matériaux via la Seine.

Par ailleurs, l'exploitation de la ressource minérale terrestre doit être ajustée en prenant en compte l'utilisation croissante des matériaux recyclés et des granulats marins acheminés par la Seine depuis le Havre. Pour les besoins ne pouvant être couverts par les granulats marins et les matériaux recyclés, les exploitations existantes de granulats terrestres (carrières) et leurs potentielles extensions ou leurs renouvellements, notamment sur le gisement d'intérêt régional défini par le Schéma Régional des Carrières, doivent être envisagées et maintenues si elles évitent les impacts forts et durables sur les autres ressources et la biodiversité. Ce point de vigilance doit être particulièrement pris en compte sur la zone Natura 2000 boucle de la Seine aval, où de nouvelles carrières/exploitations ne seront pas autorisées.

Parallèlement, le secteur de la construction et plus spécifiquement de la rénovation des bâtiments va être particulièrement consommateur de matériaux. A ce titre, le recours à des matériaux de réemploi, d'origine recyclée, biosourcée et/ou locale sera l'opportunité de réduire l'impact carbone de ces opérations et de renforcer le tissu entrepreneurial et artisanal du territoire autour de filières de production de matériaux durables.

1.3. Protéger et restaurer la biodiversité et les sols

Face à l'effondrement massif de la biodiversité en cours, sa préservation et sa restauration sont impératives. La préservation de la biodiversité concourt également à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et à son atténuation.

Préserver la biodiversité, éviter les atteintes à la biodiversité, les réduire et si nécessaire les compenser comme un fondement guidant l'évolution du territoire

Protéger la biodiversité, c'est-à-dire, les êtres vivants et leur biotope (l'air, l'eau, les sols, les sous-sols) formant les écosystèmes dans un contexte d'évolution climatique, implique :

- De préserver la nature patrimoniale, considérée comme de grande valeur écologique et d'éviter tout impact notable sur cette richesse ;
- De réduire les impacts sur la nature plus ordinaire, celle du quotidien, générant de nombreux services pour les populations
- De compenser les impacts notables qui seraient engendrés par le projet du territoire afin d'éviter toute perte nette de biodiversité.
- De renaturer autant que possible le territoire pour générer des gains de nature, de biodiversité afin d'améliorer le cadre de vie, l'attractivité du territoire et sa résilience face aux effets du changement climatique.

Par ces quatre principes, la Métropole souhaite engager et conduire le territoire vers un développement et un aménagement du territoire qui intègrent pleinement la biodiversité comme un pilier de son bon fonctionnement, au travers d'une démarche écologique s'appuyant sur une stratégie éviter-réduire-compenser. Cette stratégie pose le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Il implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ; Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.

Cette approche suppose également de mener collectivement une réflexion sur la manière dont l'humain peut coexister avec la nature et bénéficier de ses bienfaits en la préservant.

Préserver et assurer la résilience des milieux naturels et trames écologiques du territoire

- **Préserver et renforcer la trame verte et bleue en milieu rural**

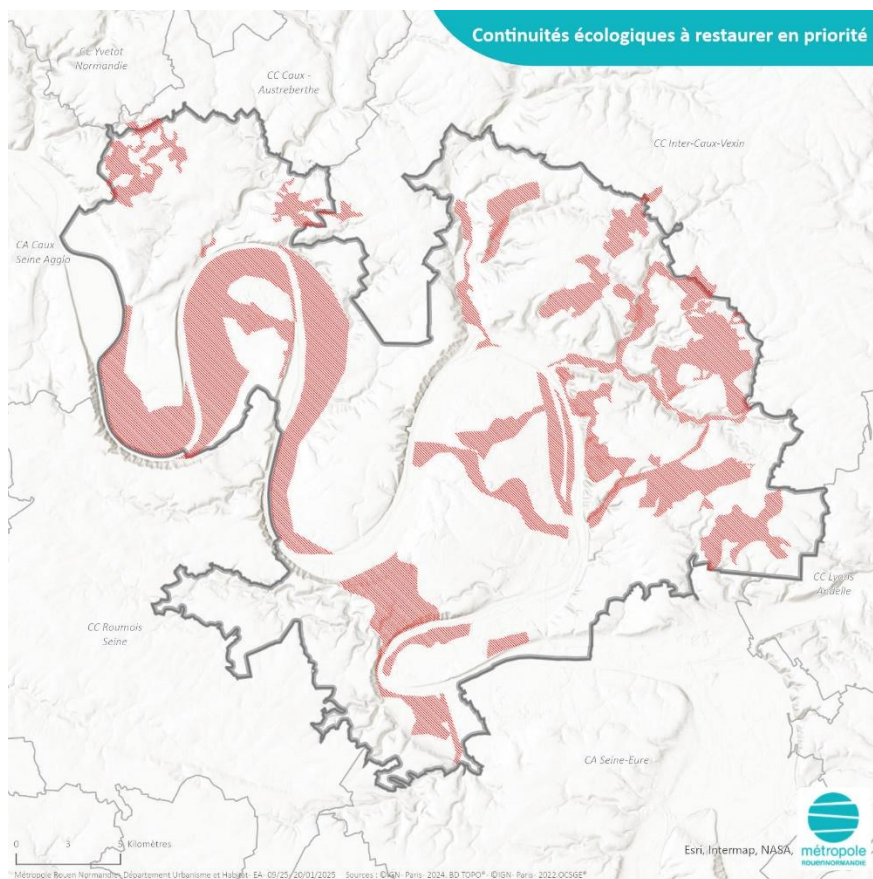
Le territoire est constitué sur les deux tiers de sa superficie d'espaces agricoles, naturels et forestiers. La politique de la Métropole pour protéger la biodiversité qui façonne ces espaces se décline selon les objectifs suivants visant à préserver et renforcer la trame verte et bleue en milieu rural :

- Une forte protection pour les espaces abritant une biodiversité patrimoniale :
 - Sur les zones Natura 2000 et autres protections réglementaires écologiques fortes (arrêté de biotope, réserve...)
 - Sur les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue
 - Sur les zones humides (qui régulent les eaux et leur qualité, stockent le carbone, et qui sont support d'une diversité écologique importante) et les pelouses calcicoles et silicicoles (milieux fragiles et fortement menacés, abritant une biodiversité particulière et exceptionnelle) qu'elles se situent ou non sur un zonage réglementaire (ex : Natura 2000). Sur ces milieux, une protection forte des zones est recherchée en évitant en priorité, leur destruction ou leur dégradation.

Cette protection doit s'accompagner d'une gestion adaptée de ces espaces pour les maintenir en bon état. Pour ces espaces, la Métropole vise à préserver l'intégrité de cette biodiversité notamment en prévenant les risques de fragmentation.

- Une préservation des corridors écologiques en bon état
- Un renforcement de la biodiversité présente dans les trames vertes et bleues, notamment dans les continuités écologiques¹ à rendre fonctionnelles. Ces continuités identifiées comme devant être restaurées en priorité représentent 24,4% du territoire. Les éléments typiques des paysages agricoles, tels que les haies, fossés et prairies, notamment dans les bocages en bord de Seine, doivent être renforcés et, si nécessaire, restaurés car ils participent à l'adaptation du territoire face aux évolutions climatiques. Les actions de compensation et/ou de renaturation de la biodiversité doivent en priorité se faire sur ces espaces.

¹ Une continuité écologique est formée d'un ensemble de réservoirs et corridors écologiques.



Carte n°2 : Continuités écologiques à restaurer en priorité – carte à caractère illustratif

- **Développer la nature en ville en améliorant la trame écologique urbaine**

En milieu urbanisé, l'enjeu est de préserver les réservoirs urbains et d'assurer leur connectivité en renforçant les corridors urbains au sein des espaces bâtis (parcs, jardins, délaissés, abords des infrastructures, alignements d'arbres, ...) en s'appuyant sur la trame écologique urbaine identifiée dans la trame verte et bleue. Ceci doit être mené à l'échelle de l'agglomération, en particulier dans la zone dense de Rouen et des communes riveraines en rive sud.

- **Agir sur la trame bleue pour lui redonner plus de naturalité**

Le territoire est couvert par un réseau hydrographique complexe, structuré autour d'une artère principale : la Seine dans laquelle se jettent plusieurs affluents de taille diverse. Ce réseau a été largement anthropisé par les activités notamment industrielles et l'urbanisation, ce qui induit des problématiques de réduction de la continuité de la trame bleue pour le déplacement des espèces et des sédiments et d'accroissement des risques inondations par la réduction forte de leurs espaces de mobilité en cas de crue. Il est donc impératif, en partenariat avec les syndicats de bassin versant, de renaturer et restaurer dès que possible le réseau hydrographique du territoire pour le rendre plus naturel et donc plus résilient au changement climatique et ainsi permettre une meilleure protection de la population à long terme.

La trame bleue est également complétée par un maillage de mares réparti sur l'ensemble du territoire. Il est le témoin de l'activité passée et de la fonction de ces plans d'eau par et pour les activités humaines (agricoles, alimentation, gestion de l'eau...). La Métropole est engagée dans le programme régional en faveur des mares. A ce titre, il est important que le territoire poursuive la préservation et la réhabilitation de ces plans d'eau, milieux aquatiques indispensables pour de nombreuses espèces parcourant la trame verte et bleue mais aussi pour contribuer à la gestion des ruissellements et des eaux.

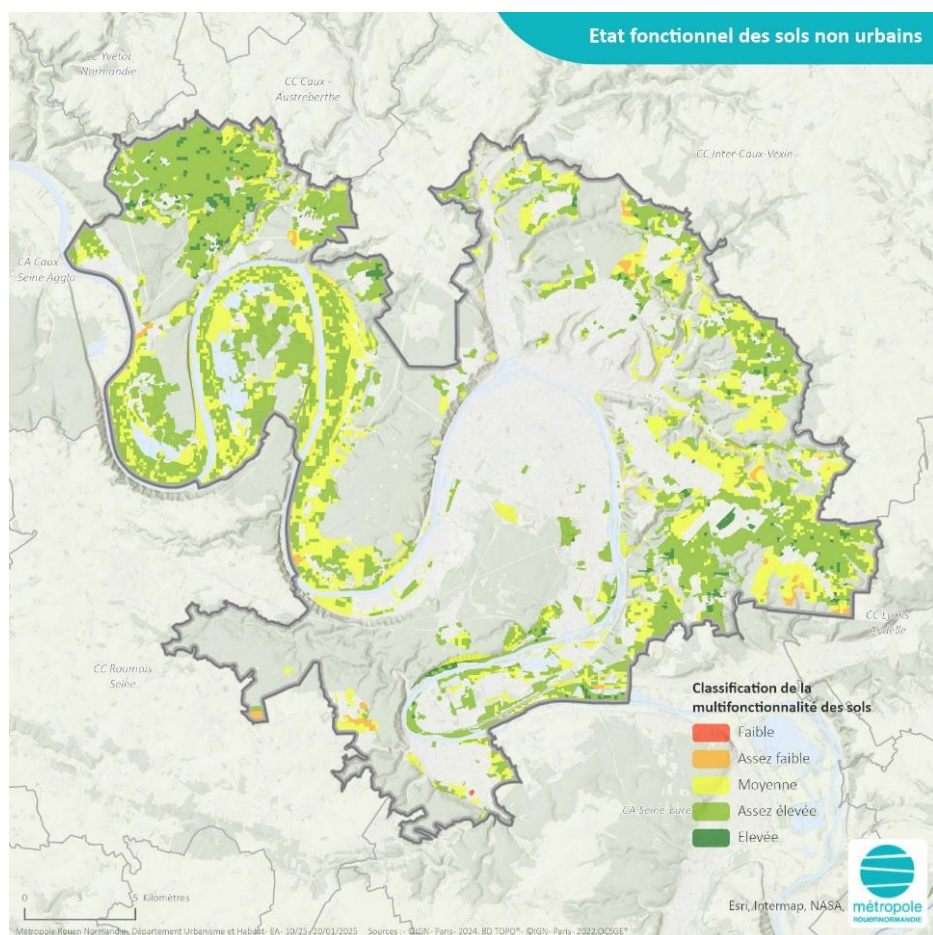
- **Préserver et conforter la trame noire dans le développement futur du territoire**

La Métropole a identifié une trame noire qui permet désormais de repérer les secteurs à préserver pour les espèces sensibles à l'éclairage artificiel mais aussi les ruptures de cette trame. Afin de compléter et renforcer les trames écologiques du territoire, l'objectif est de prendre en compte cette nouvelle connaissance pour concevoir des projets d'aménagement plus compatibles avec la préservation de cette trame. Il s'agit en outre d'agir au côté des communes sur l'impact de l'éclairage artificiel en termes de ruptures principales de la trame afin de les atténuer et permettre une meilleure circulation des espèces la nuit.

Penser un développement qui protège les sols vivants

Les sols ont des fonctions majeures dans l'équilibre des écosystèmes et doivent donc être préservés et restaurés. De plus, les services écosystémiques qu'ils remplissent (alimentation, atténuation des inondations, stockage de carbone, cadre de vie, qualité de l'air, ...) dépendent de l'état de leurs fonctions naturelles (biologiques, biogéochimiques et hydrologiques). La préservation des sols est donc essentielle aux besoins à court terme de la population, et constitue également un héritage pour les générations futures.

Sur le territoire, la grande majorité des sols agricoles et naturels présente un bon état de leurs fonctions naturelles. De vastes ensembles font la richesse du territoire, notamment sur les plateaux nord et est de Houpeville en passant par Saint-Jacques-sur-Darnétal jusqu'à la Neuville-Chant d'Oisel, sur le plateau nord-ouest autour de Saint-Paër, dans une partie de la boucle d'Anneville-Ambourville et de Jumièges : ils sont à préserver durablement en incitant et en privilégiant des usages et des pratiques respectueuses de l'environnement.



Carte n°3 : Etat fonctionnel des sols urbains – carte à caractère illustratif

La transition vers un nouveau modèle de développement territorial impose de repenser l'aménagement en intégrant la préservation des sols. Les fonctions et les qualités de ces sols constituent désormais une grille de lecture pour l'évolution du territoire et pour développer de nouveaux modèles d'aménagement plus respectueux de l'environnement et plus adaptés aux effets du changement climatique. Pour construire ces nouveaux modèles, le territoire doit :

- Intégrer la préservation des sols comme un critère prioritaire dans la conception des projets. Les caractéristiques naturelles du territoire orientent la définition des projets d'aménagement, et non l'inverse.
- Protéger les sols en bon état, c'est-à-dire avec des fonctions naturelles de bonne qualité,
- Reconstituer et renaturer autant que possible les sols dégradés et adapter leur usage en fonction de leurs caractéristiques et potentiels, en prenant appui sur l'étude des sols de la Métropole de 2024.
- Soutenir les filières agricoles qui valorisent et renforcent la qualité des sols, et en privilégiant en priorité des productions répondant aux besoins locaux et dans un souci de solidarité aux besoins des territoires voisins

Atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050

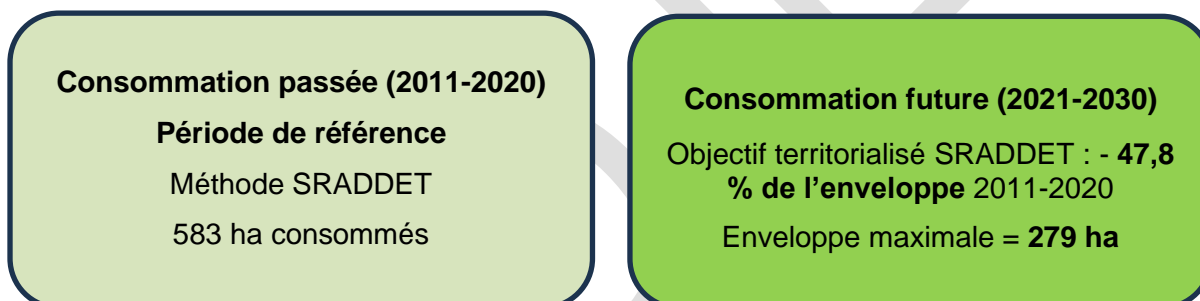
Pour préserver les écosystèmes et les sols, la Métropole poursuit et accentue la maîtrise de la consommation foncière afin de parvenir au « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

Indépendamment des évolutions législatives portant sur la sobriété foncière, susceptibles d'intervenir à l'échelle nationale et régionale, La Métropole s'engage *a minima* à respecter les dispositions fixées par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

- **La réduction de la consommation foncière : une trajectoire de sobriété conforme aux objectifs du SRADET et de la Loi Climat et Résilience**

A l'échelle du territoire métropolitain, la consommation foncière observée sur la période de référence 2011-2020 a été d'environ 583 hectares (chiffre issu de la Cartographie de la Consommation Foncière)²)

Pour la période 2021-2030, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sera réduite de façon à s'inscrire en compatibilité avec l'objectif réglementaire territorialisé dans le SRADET connu à ce jour, par rapport à la période de référence (consommation effective observée entre 2011-2020), soit une enveloppe maximale de consommation de 279 ha.



- **Fixer la trajectoire de réduction du rythme d'artificialisation des sols**

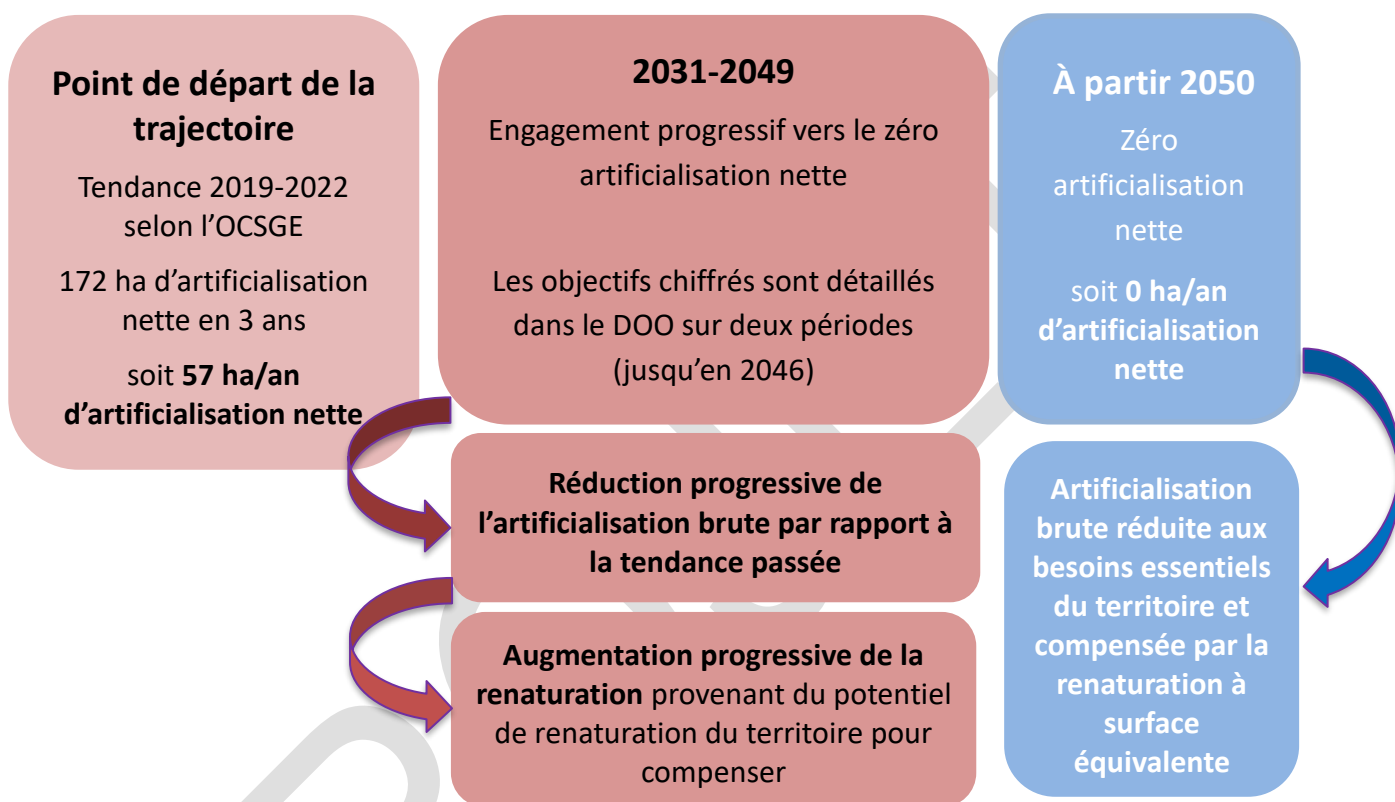
La Métropole prévoit à l'horizon 2050 d'atteindre le « zéro artificialisation nette » des sols, en réduisant progressivement, à partir de 2031 et par tranche de dix années, le rythme de l'artificialisation des sols, sur la base de la tendance passée de l'artificialisation du territoire mesurée par l'OCSGE entre 2019 et 2022, soit 57 ha/an d'artificialisation nette.

Pendant la phase d'application du SCOT-AEC, le rythme de l'artificialisation nette sera réduit progressivement entre 2031 et 2046, dans l'objectif du « zéro artificialisation nette » en 2050.

Durant cette période et pour les besoins jugés nécessaires, l'artificialisation brute devra être réduite aux besoins du territoire et être compensée progressivement par de la renaturation de site en utilisant le potentiel de renaturation identifié sur le territoire. Cette compensation se déclinera progressivement de 2031 à 2050 pour atteindre une compensation surfacique équivalente aux besoins à partir de 2050.

² Sur la période 2009-2019, la consommation foncière observée sur le territoire Métropolitain a été de 673 hectares (chiffre issu du Mode d'Occupation des Sols de la Métropole)

La renaturation est conçue comme un moyen d'accroître les gains écologiques de certains espaces, au-delà de son appréhension comptable dans le cadre de la stratégie d'atteinte du « zéro artificialisation nette ». Ces gains écologiques seront systématiquement recherchés et attendus pour tout projet de renaturation compensant un besoin d'artificialisation, et dans tous les projets de renaturation ponctuelle quelle que soit leur échelle. La somme de ces projets contribue à l'amélioration de la biodiversité ordinaire sur le territoire.



- **Donner la priorité au recyclage foncier**

La sobriété foncière et la trajectoire retenue pour répondre à la Loi Climat et Résilience et au SRADDET, présentée ci-dessus, seront guidées par la stratégie éviter-réduire-compenser de la Métropole. Les projets d'aménagement devront en priorité être ciblés sur :

- La reconversion des espaces urbains existants et de leur densification : la réutilisation des friches en donnant la priorité à leur mobilisation pour réaliser des projets d'aménagement et répondre aux besoins de développement des activités, en prenant en compte le niveau de risque auquel est exposée la zone et sa valeur écologique ; et, l'utilisation des espaces déjà artificialisés pour réaliser les nouveaux projets et permettre l'évolution des bâtis existants ;
- L'optimisation et la densification des surfaces urbanisées, pouvant comprendre l'urbanisation d'espaces encore non bâtis sous réserve des sensibilités et enjeux écologique et pédologique conformément aux objectifs de l'axe 1 du PAS.

1.4. Intégrer les risques pour être plus résilients

Tenir compte des conséquences socio-économiques et du coût de l'inaction

Réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques et accroître la résilience du territoire face aux risques naturels et industriels, au changement climatique ou encore à la perte de biodiversité implique d'intégrer les aléas connus et leurs évolutions prévisibles, mais également de se préparer à affronter de nouveaux aléas non identifiés. Les projections et études mettent en évidence un accroissement significatif des risques naturels sur le territoire dans les prochaines années, au premier titre desquels les inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement, mais aussi l'effondrement des falaises et le retrait-gonflement des argiles. D'autres phénomènes extrêmes tels que les canicules, les feux de végétation ou les pics de pollution à l'ozone l'été pourraient également se produire plus fréquemment. En outre, une vigilance particulière est à porter sur les secteurs où les différents types de risques industriels et technologiques qui se superposent, peuvent amplifier l'exposition aux risques, en bord de Seine notamment.

Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, approuvé en 2024 sur la base des études du GIEC de la Métropole Rouen Normandie (2018-2023), conforte la nécessité d'agir rapidement pour renforcer la résilience. En effet, en l'absence d'actions d'atténuation ou d'adaptation, le territoire métropolitain s'expose à une multiplication des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes, qui ne sont pas sans conséquence humaine, économique, sanitaire ou encore environnementale.

Par exemple, les prévisions de la Caisse Centrale de Réassurance indiquent une augmentation comprise entre 25 et 50 % des dommages sur les biens assurés sur la Seine-Maritime, pour les dégâts liés aux inondations, d'ici 2050 par rapport à 2023. Les coûts liés aux phénomènes de sécheresse et retraits-gonflements d'argile, compris entre 2 et 5 millions d'euros en 2023 pour le département, pourraient aussi augmenter de 50 à 200 % selon les scénarios climatiques pour 2050.

Sur le plan énergétique, la facture énergétique du territoire en 2021 est estimée à 1 444 M€, soit 3 081 € par habitant. Si aucune action d'atténuation du changement climatique n'était mise en place sur le territoire, cette facture pourrait s'élever, en 2050, à 4 200 M€ environ (simulation via l'outil « FacETe »)

Sur le plan sanitaire, l'évaluation quantitative des impacts sur la santé réalisée en 2023 a montré que la chaleur estivale a été responsable, entre 2015 et 2017, d'environ 50 décès par an qui auraient pu être évités. De même si les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant l'exposition aux particules fines PM_{2,5} étaient respectées sur la Métropole Rouen Normandie, 310 décès et 44 accident vasculaires cérébraux auraient pu être évités par an.

Mettre en place une démarche de résilience territoriale

Face à un contexte de crises systémiques et d'incertitude, avec le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources, l'extinction de la biodiversité, la pollution, ou encore les crises économiques, la recherche de résilience territoriale s'impose comme un moyen de dépasser les situations de crise et d'engager le territoire dans une vision à plus long terme, qui intègre le risque, en s'appuyant sur les forces et potentialités locales. Pour la Métropole, les principaux facteurs de résilience se traduisent par plusieurs approches :

- Une approche globale et systémique, pluridisciplinaire, intégrant la notion de sobriété et la question des limites vis-à-vis des ressources (naturelles, humaines, financières) ;
- Une approche ne reposant pas fondamentalement sur des solutions techniques mais prenant en compte la capacité d'adaptation de l'humain (organisation, culture, savoir-faire, savoir-être) ;
- Une approche dynamique, de recherche d'équilibre et d'adaptabilité du territoire face à une ou plusieurs crises simultanées.

Les réponses du territoire aux crises qu'il rencontre passent aussi par une meilleure coopération et un changement des pratiques et de fonctionnement des organisations (amélioration des interrelations entre acteurs, diversification des compétences et savoir-faire, etc.).

Penser un aménagement du territoire résilient

Pour préparer et organiser le territoire pour faire face aux risques climatiques et industriels, la Métropole pense un aménagement du territoire résilient, qui intègre les risques et réduit sa vulnérabilité.

La Métropole fait ainsi des risques et de leur nécessaire gestion une des clés de lecture des potentialités d'aménagement du territoire. La priorité est de définir les zones de projet dans les espaces identifiés comme étant les moins vulnérables (par croisement des risques, au sein du diagnostic de vulnérabilité aux inondations notamment).

- Concernant le risque d'inondation, la Métropole s'engage à prendre en compte les scénarios à horizon 2100, et en particulier le scénario d'élévation du niveau de la mer d'1 m, dans la définition des possibilités d'aménagement en bord de Seine. Sur l'ensemble du périmètre du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI), qui couvre la majeure partie de la Métropole autour de la Seine et de ses affluents, et conformément au plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie 2022-2027, la Métropole s'engage à identifier les secteurs où le repli des zones d'habitation et des activités sera nécessaire, pour analyser les possibilités de recomposition spatiale du territoire et envisager à long terme des projets de relocalisation.
- En zone urbanisée, la conception urbaine des nouveaux projets d'aménagements et opérations préservent les zones de fraîcheur existantes et participent à la restauration du confort thermique des espaces urbains par la création de nouveaux espaces de

rafraîchissement également contributifs à la biodiversité en milieu urbain. La Métropole engage en outre une politique globale de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU).

- Sur le territoire, les risques liés aux mouvements de sol pourraient être croissants (effondrement, chutes de blocs, retrait-gonflement d'argiles, etc.) s'ajoutant aux risques de cavités déjà très présents sur le territoire. Cela implique de préserver les zones d'aléas définies dans les documents réglementaires de toute urbanisation. Cet objectif doit être corrélé aux objectifs de préservation des sols et de l'eau à l'échelle métropolitaine.
- Les forêts du territoire métropolitain concernent une part importante du territoire et augmentent ainsi la vulnérabilité du territoire aux risques feux de forêt qui apparaissent comme une des conséquences du réchauffement climatique et de la hausse des sécheresses et canicules. Si la prévention du risque s'envisage à la fois par des évolutions comportementales (mégots, feux, fréquentation de la forêt par le public) ou par l'accompagnement à l'adaptation des écosystèmes (renouvellement des peuplements forestiers notamment), la maîtrise du risque implique une adaptation des espaces urbains à proximité des espaces boisés tel que le maintien de bande de retrait, l'aménagement de zones d'interface, la recomposition des formes urbaines existantes pour réduire les linéaires d'interface.

L'ambition de la Métropole en matière de résilience et de maîtrise des risques trouve aussi sa traduction dans la stratégie de transition économique au travers des objectifs suivants :

- Maîtriser les risques climatiques et adapter l'appareil productif : connaissance des risques climatiques et leurs impacts sur l'activité, l'approvisionnement et la production, et sensibilisation des opérateurs à la recherche de solutions pour adapter l'appareil productif,
- Connaitre, prévenir et gérer les risques industriels : renforcement des coopérations avec les experts des communautés scientifique et industrielle et avec les habitants pour améliorer la connaissance, la prévention et la gestion du risque industriel, intégrer des recommandations, faciliter les transferts d'expérience et renforcer la communication et l'information des habitants autour du risque industriel.

L'ensemble du territoire étant exposé aux risques climatiques, dans des degrés variables et par type de risque, avec une superposition des risques, il est essentiel de concevoir des aménagements résilients, qui permettent de s'adapter aux risques et atténuent leurs effets lorsque cela est possible.

Protéger et adapter l'existant pour faire face aux risques

Sur le territoire de la Métropole, la protection des zones de vie et de l'adaptation du bâti existant aux évolutions des risques naturels et industriels et aux aléas climatiques sont des priorités.

- Pour la protection des habitants et des activités face aux risques industriels, les PPRT permettent de maîtriser les risques pour les constructions existantes. Mais les risques industriels doivent également être considérés au regard de l'évolution des risques naturels, en particulier d'inondation ; ceci impose aux acteurs responsables de la sécurité industrielle (industriels, Etat) de réinterroger régulièrement la maîtrise des risques et d'envisager, en lien avec la Métropole, la relocalisation à long terme d'installations industrielles devenues trop vulnérables. La Métropole et les communes prennent en compte en conséquence les risques technologiques et l'exposition des populations pour analyser les possibilités de recomposition spatiale du territoire et maîtriser l'urbanisation à proximité des secteurs les plus vulnérables ou sensibles.
- Pour la protection des habitants et des activités face aux risques naturels, la Métropole s'assure de ne pas aggraver l'exposition aux risques par la maîtrise de l'urbanisation.
- Pour les risques d'inondation, l'objectif est également la réduction de l'exposition par des actions préventives (par exemple la restauration de champs d'expansion de crue) et curatives (entretien des digues...). Ces actions passent par la coopération avec les syndicats de bassins versants.

Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire

Penser un développement qui intègre les risques suppose d'organiser et de diffuser la connaissance de la vulnérabilité sur le territoire. A ce titre, l'ensemble des acteurs de l'aménagement poursuivent la mise à disposition d'une connaissance la plus fine possible des risques et aléas pour les populations et les écosystèmes et la diffusion de cette connaissance, en s'appuyant sur les études réalisées, notamment le diagnostic de vulnérabilité du Plan d'adaptation au changement climatique et les études du GIEC de la Métropole Rouen Normandie, et sur les instances de connaissance existantes - en particulier la plateforme multirisque de l'Université de Rouen.

Cela implique également de conforter la culture du risque pour accompagner la population lors des crises. Les actions menées depuis plusieurs années par une diversité d'acteurs et en lien avec les politiques menées par les services de l'Etat et les communes sont poursuivies. La feuille de route définie pour une instance de dialogue sur les risques créée fin 2024 est en outre mise en œuvre.

Engager l'adaptation du territoire au changement climatique

La stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique et de résilience territoriale vise en priorité les objectifs suivants :

- Adapter le territoire aux événements climatiques extrêmes (*voir 1.4*) ;

- Adapter notamment le territoire aux fortes chaleurs et à l'effet d'îlot de chaleur, entre autres en augmentant la couverture d'arbres du territoire (indice de canopée) et la végétalisation (*voir 1.2*) ;
- Protéger les populations vulnérables et améliorer l'accès de chacun aux soins (*voir 3.2*) ;
- Réduire la consommation d'eau et en optimiser les usages (*voir 1.2*) ;
- Améliorer la qualité de la ressource en eau en atteignant 100 % de la surface agricole des périmètres de protection rapproché de captage exploitée par des cultures à bas niveau d'intrant (dont les prairies, l'agriculture biologique, biomasse, etc.) à 2040 (*voir 1.2*) ;
- Renforcer l'autonomie alimentaire (*voir 2.2*) ;
- Renforcer l'autonomie énergétique (*voir 2.2*) ;
- Adapter la structure économique du territoire aux enjeux climatiques (*voir 1.4 et 3.3*) ;
- Renforcer la cohésion sociale et l'inclusion (*voir 3.1*).

L'adaptation du territoire au changement climatique doit ainsi permettre d'accroître sa résilience et d'œuvrer en faveur d'une transition juste et équitable.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, formalisée dans le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) et dans la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

AXE 2 - Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations

L'axe 2 porte sur l'organisation et le fonctionnement du territoire.

Face aux nouveaux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et contre l'érosion du vivant, l'adaptation du territoire, de son organisation et de son fonctionnement sont nécessaires. Elle s'inscrit également dans un souci d'amélioration de la qualité de vie pour tous les habitants et de prise en compte de leurs modes de vie.

Il est ainsi nécessaire de faire preuve d'agilité, en travaillant à différentes échelles de projet et de coopération, au-delà des seuls périmètres administratifs. Le territoire de la Métropole s'inscrit dans des géographies multiples : topographique (l'estuaire de la seine, ...), historiques (la Normandie), administratives (la Région, le Département, le parc, ...), vécue (aire urbaine), culturelles, qui permettent d'envisager des complémentarités à différentes échelles.

Au niveau de la proximité, la Métropole est aussi une mosaïque d'une grande diversité qui en fait sa richesse et sur laquelle il faut s'appuyer.

Partant du principe que les projets en réponse à ces enjeux doivent se déployer aux bonnes échelles, que les « géographies » de réponse aux enjeux sont multiples, que les géographies existantes sont sources de richesse et d'inspiration, la Métropole entend déployer son projet autour de 3 axes qui correspondent à 3 géographies de projet :

- La proximité avec la prise en compte de la mosaïque territoriale métropolitaine dans l'organisation du territoire et la définition de son armature au service du quotidien des habitants ;
- L'autonomie : le territoire de la Métropole comme première échelle de réponse aux enjeux de résilience et déclinant les enjeux de souveraineté nationale face aux crises sanitaires, énergétiques, alimentaires... ;
- Les coopérations territoriales pour développer un projet cohérent en fonction des complémentarités avec les autres territoires, développer la cohésion sociale et la solidarité interterritoriale, et gagner en résilience.

2.1. Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité

Pour favoriser des modes de vie décarbonés, plus sobres et plus justes, l'organisation territoriale à l'horizon de vingt ans doit permettre aux habitants de disposer de l'ensemble des aménités favorables à l'amélioration de leur qualité de vie en rapprochant les diverses fonctions telles que l'habitat, l'emploi, les loisirs, la formation et la santé, afin de les rendre accessibles par des mobilités actives, comme la marche et le vélo. La Métropole fait ainsi le choix d'orienter le développement et l'aménagement du territoire en privilégiant l'échelle de la proximité et l'urbanisme des courtes distances. Trois objectifs principaux guident cette stratégie :

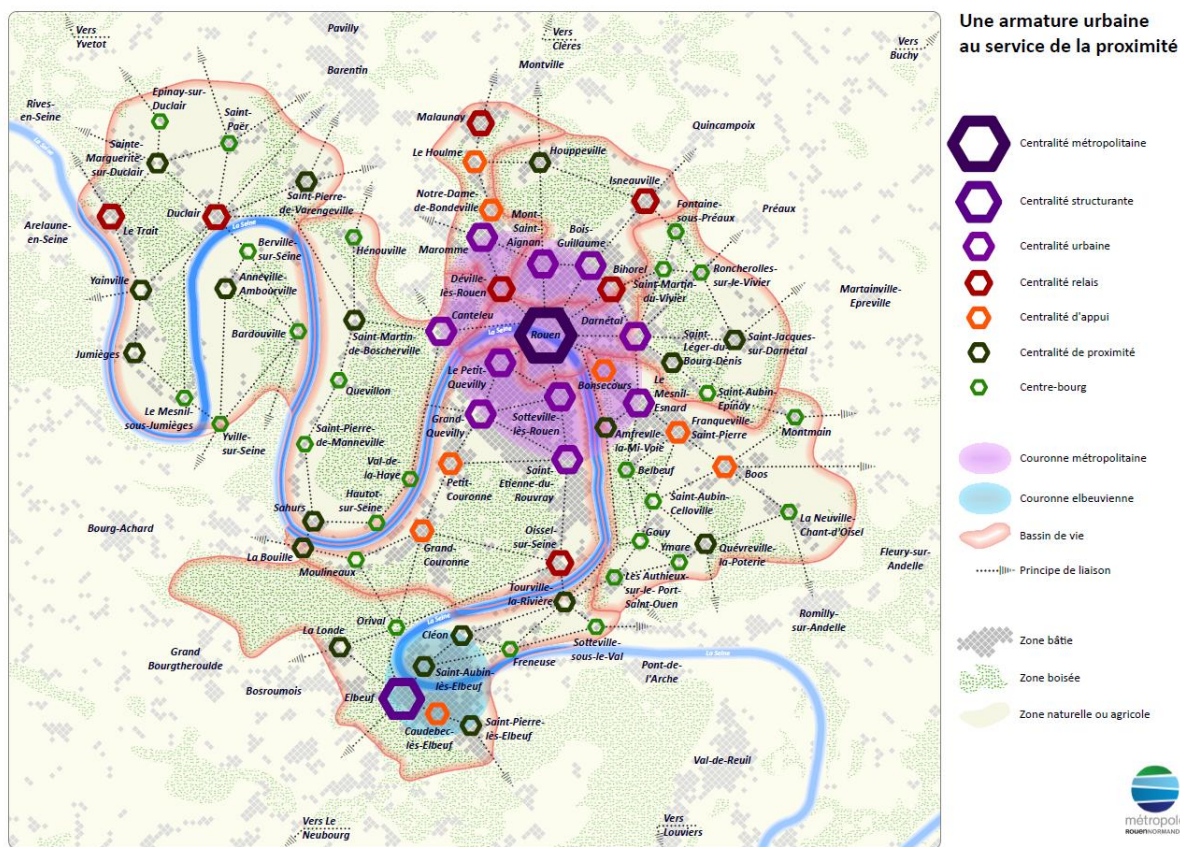
- Renforcer le maillage territorial autour des centralités,
- Dynamiser les centralités à toutes les échelles,
- Transformer la mobilité au service de la proximité.

La Métropole fait le choix de s'appuyer sur les réalités de la mosaïque territoriale existante pour définir l'armature urbaine projetée à l'horizon de 20 ans, en confortant, renforçant les fonctions de proximité à toutes les échelles.

Sur la base de cette organisation territoriale, l'aménagement de l'espace et le développement urbain s'inscrivent dans le modèle de développement décrit à l'axe 1 : 1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone, 2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement, 3. Protéger et restaurer la biodiversité concourant au besoin du territoire et pour les générations futures, 4. Intégrer les risques pour être plus résilients.

Renforcer le maillage territorial autour des centralités

Pour promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité, l'objectif est de réinvestir l'ensemble des centres-villes et centres-bourgs en s'appuyant sur l'ensemble des centralités présentes sur le territoire. Ces dernières correspondent à la fois à des quartiers hyper denses, moins denses, jusqu'aux cœurs de villages, formant ainsi un maillage territorial répondant aux besoins quotidiens des habitants.



Carte n°4 : Une Armature urbaine au service de la proximité

Les centralités du niveau de la proximité (teinte verte) sont implantées dans les territoires ruraux et périurbains. Il s'agit de micro-polarités offrant les services dits de base - boulangerie, boucherie, épicerie/superette, pharmacie, médecin généraliste, crèche, équipement sportif... - qui répondent aux besoins du quotidien des habitants. Ces micro-polarités répondent également aux besoins des habitants des centres-bourgs alentours ayant essentiellement une fonction résidentielle. Pour renforcer ces micro-polarités, la complémentarité et la mutualisation entre les services et équipements de proximité sont recherchées.

Les centralités relais et d'appui (teinte rouge-orangée) de niveau intermédiaire, répondent à la fois aux besoins du quotidien des habitants, à des besoins de niveau intermédiaire (laboratoire d'analyse médicale, magasin de bricolage, supermarché, collège...), et également parfois à des services et équipements/besoins de niveau supérieur (ex : cinéma). Certaines de ces centralités (Le Trait, Duclair, Isneauville) polarisent des territoires ruraux et périurbains, et d'autres (Malaunay, Oissel) des territoires plus urbains.

Les centralités métropolitaine, structurante et urbaine (teinte violette) situées en territoires urbains, regroupent à la fois les besoins de première nécessité pour les habitants des quartiers, mais aussi les fonctions intermédiaires et supérieures (lycée, hypermarché, maternité, urgence, spécialistes de la santé, hôtellerie...) répondant aux habitants de l'ensemble du territoire, voire au-delà.

Le cœur métropolitain de Rouen qui rassemble les équipements et services majeurs (centre hospitalier, préfecture, offre commerciale...), joue un rôle central dans le rayonnement et l'élévation du cadre de vie. Les communes de la couronne métropolitaine, tout en assurant un ensemble de fonctions urbaines, viennent conforter les fonctions majeures et centrales du cœur métropolitain, participant ainsi pleinement au rayonnement de l'ensemble du territoire.

La centralité structurante d'Elbeuf est la porte d'entrée du territoire de l'Eure (la communauté d'agglomération Seine Eure et la communauté de communes du Roumois). En complémentarité avec le cœur métropolitain de Rouen, elle offre une large gamme de services et d'équipements, y compris de niveau supérieur (formation supérieure avec l'antenne de l'Université de Rouen, commissariat, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, service du Pole de proximité Val de Seine, lycées...), constituant ainsi le deuxième pôle structurant l'armature urbaine de la Métropole, en lien avec toutes les communes aux alentours. Ces communes de la couronne elbeuvienne sont amenées à conforter et renforcer les fonctions du cœur de la commune.

Les principes de liaisons entre les différentes centralités matérialisés sur la carte « Une armature urbaine au service de la proximité » sont schématiques, exprimant la volonté d'assurer des déplacements facilités, au sein même des centralités, et entre centralités par des modes limitant fortement l'usage de l'automobile. Il s'agit ici d'affirmer un principe de maillage entre les centralités du territoire, en y adaptant les modes de déplacements.

Les bassins de vie correspondent à la géographie du territoire, entre les boucles de Jumièges-Anneville, la boucle de Roumare, la vallée du Cailly, les plateaux nord et est, le territoire elbeuvien, l'intérieur du méandre de la Seine en rive sud et la couronne urbaine rouennaise. A ces échelles de réflexion, il s'agit de renforcer et de diversifier les fonctions urbaines au sein des bassins de vie, où se coordonnent des offres complémentaires entre logements, emplois, services, équipements, commerces, loisirs, formation, santé..., et de les rendre accessibles par des modes de déplacements bas carbone (marche, vélo, transports en commun). Cette stratégie repose sur le renforcement des coopérations, des complémentarités et des mutualisations entre communes à l'échelle des bassins de vie, afin de garantir un niveau de qualité de services comparable.

Pour cette armature urbaine qui repose sur des centralités avec des niveaux variables en termes de densités de commerces, services et équipements, allant des micro-polarités aux quartiers les plus denses, les équilibres entre ces différents niveaux de centralités sont préservés.

Dynamiser les centralités à toutes les échelles

Afin de dynamiser ces centralités, le patrimoine urbain dans toutes ses composantes - incluant également les constructions issues de la reconstruction, des grands ensembles ou des cités ouvrières - est valorisé afin d'améliorer les aménités, la qualité de vie, le sentiment d'appartenance, et la diversité des ambiances urbaines dans toute la Métropole.

Dans ces centralités est recherchée une plus grande mixité des fonctions urbaines qui est assurée par la cohérence entre localisation de l'habitat, des commerces, services et

équipements. Les activités tertiaires et artisanales s'y implantent et s'y développent dans la mesure où elles sont compatibles avec la mixité urbaine et la proximité des habitants.

Pour conforter ces centralités, la redynamisation s'apprécie dans une approche urbaine globale, visant notamment à favoriser toutes les implantations commerciales en leur sein. Une attention particulière est portée sur les centralités qui font l'objet d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Dans le cas des zones commerciales, qu'elles soient urbaines (ex : Saint-Sever à Rouen, La Vatine à Mont-Saint-Aignan...) ou périphériques (ex : Clos Aux Antes à Tourville-la-Rivière), il s'agit de développer une approche sur mesure pour chaque type d'espace commercial. Les restructurations peuvent être de différentes natures (mixité des usages, densification, renaturation, rationalisation du foncier commercial, etc.), dépendent de la dynamique, du format de l'espace commercial, de la zone de chalandise ou de l'insertion dans le tissu urbain.

Pour les polarités fragilisées identifiées dans l'observatoire du commerce, la priorité est de restructurer l'offre commerciale, en préservant les activités existantes, et de favoriser une diversité de fonctions lorsque cela est opportun. L'objectif est également d'aménager ces espaces dans une logique de proximité et d'accessibilité bas carbone.

La proximité intègre également la dimension de production locale. Elle permet de connecter certaines activités productives aux ressources et spécificités du territoire métropolitain, notamment pour l'énergie ou l'alimentation.

De manière générale, l'apaisement des déplacements et la requalification de l'espace public visent à promouvoir un territoire accessible à pied et renaturé, avec des espaces publics plus calmes et partagés. Il s'agit autant de reconfigurer les grands axes de circulation (grands boulevards, entrées de ville, ...), que de développer et sécuriser les mobilités actives (infrastructures piétonnes, pistes cyclables).

Transformer la mobilité au service de la proximité

La transformation des mobilités, déjà engagée, doit se prolonger et s'accélérer en mobilisant les différents leviers d'action de la politique métropolitaine inscrits dans le Plan De Mobilité (PDM).

Elle doit tout d'abord répondre à une urgence climatique tout en demeurant un facteur de cohésion. Elle vise ainsi une réduction forte de la part modale de la voiture individuelle, par le développement de la marche à pied, du vélo et des transports en commun, en visant l'accès de tous à la mobilité en particulier dans la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Les véhicules individuels résiduels sont décarbonés, leur taux d'occupation augmente grâce au co-voiturage. Dans les centralités, la place des voitures et camions est nettement réduite, les espaces publics sont réaménagés en conséquence pour une ville apaisée, moins bruyante et plus saine.

Cette ambition passe par la consolidation d'un réseau de mobilité performant : vélo, tram-teor, Service Express Régional Métropolitain (SERM), un accompagnement des pratiques de mobilité, une juste place accordée à chaque mode de déplacement dans l'espace public.

Cette transformation doit ensuite être un support de coopération entre les usagers, les acteurs et à différentes échelles. Cette coopération doit permettre des solutions de mobilité toujours plus intégrées, pour les personnes mais aussi les marchandises.

Cette transformation doit enfin être un vecteur d'innovation en permettant une rupture dans les pratiques : possibilité de combiner plus simplement les mobilités, diversification des énergies.

Il s'agit non seulement de favoriser l'amélioration constante des systèmes de mobilité, mais également de tendre à réduire les besoins de déplacement et interroger plus largement les temps de la ville.

Dans cet objectif, l'armature territoriale constitue la maille organisatrice de l'offre de mobilité, car garante des équilibres et des complémentarités.

Les offres de mobilité pour l'ensemble de la population doivent ainsi répondre au maillage territorial structuré en bassins de vie. Elles doivent articuler les différents modes de déplacement, notamment entre la voiture particulière, son usage partagé et les transports collectifs, mais aussi entre la marche à pied et le vélo, et être adaptées au territoire (urbain, périurbain, rural).

L'urbanisation et les offres de mobilité évoluent concomitamment pour atteindre ces objectifs, en évitant l'étalement urbain qui fragilise le système de mobilité (le système de transport collectif atteint alors ses limites) :

- L'intensité urbaine est un facteur favorable aux transports collectifs. Il est notamment recherché l'optimisation des dents creuses, le renouvellement urbain, le maintien des commerces autour des axes structurants de transport collectif,
- Les normes de stationnement pour les véhicules particuliers et les vélos sont un levier majeur pour favoriser le report modal,
- Les nœuds de mobilité, réels carrefours des transports, tels que les gares, les pôles d'échanges, les P+R, sont appelés à se développer. Ils doivent devenir de véritables points d'intensité de transport et orienter le fonctionnement des espaces urbains.
- L'urbanisme des courtes distances est à privilégier. L'échelle du quartier est en effet structurante dans la gestion des territoires et les espaces publics jouent un rôle déterminant dans l'organisation de la vie sociale.
- La qualité des espaces publics, porteuse d'enjeux pour la qualité de vie et pour la promotion des modes actifs, est à renforcer.
- Le trafic de transit et les nuisances associées doit être réduit dans l'organisation territoriale.

Du point de vue du fonctionnement métropolitain, les centralités urbaines agissent comme des pivots de l'intermodalité à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'intermodalité, levier stratégique de la décarbonation des transports et de la pacification du cadre de vie urbain, repose sur « l'effet réseau », qui consiste à connecter et à articuler les différentes offres de mobilité de manière complémentaire, afin de réduire massivement la dépendance à la voiture individuelle.

Pour assurer les connexions entre les différentes centralités, l'objectif est de développer des « lieux fédérateurs de mobilité » facilitant les correspondances entre transports en commun, voiture, vélo, et covoiturage (cf. nœuds de mobilité évoqués ci-avant). Sont également appelées à se développer, la mutualisation des usages des espaces et la création de parkings multi-usages répondant à des usages locaux (clients des commerces, résidents) tout en favorisant la mobilité durable, comme le rabattement vers les transports en commun ou le covoiturage.

L'infrastructure ouvre des opportunités en modifiant l'accessibilité des territoires, permettant de coordonner l'intervention des acteurs locaux. A cet égard, plusieurs projets stratégiques doivent structurer le développement de l'aménagement du territoire :

- **Service Express Régional Métropolitain (SERM)/ LNPN - Nouvelle Gare**

Le territoire est concerné par le projet de réseau de mobilité axé autour de la trame ferroviaire et de la mobilité périurbaine. Dans ce système porté par le Service Express Régional Métropolitain (SERM) et la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), la volonté est de faire de toutes les gares des nœuds de mobilité, par un travail de facilitation de l'intermodalité autour de grandes dorsales de transport. Ces nœuds de mobilité ont vocation à devenir de véritables points de transition entre urbain et périurbain, et des catalyseurs des bénéfices économiques et sociaux.

- **Schéma d'évolution du réseau TCU structurant 2035**

Il s'agit de faire la ville avec les transports, ce qui implique de renforcer la densité de population et d'emplois le long des lignes de Transports en Commun Urbains (TCU) structurantes à venir, pour assurer une fréquentation optimale, encourager l'intermodalité, mais aussi créer des infrastructures compatibles avec une réelle qualité de vie.

- **Mobilité collective en zone peu dense**

Il s'agit de permettre une nécessaire maîtrise de la répartition territoriale des services, des emplois et de l'habitat tout en permettant une amélioration des conditions d'accès, en favorisant le développement de solutions de transports adaptées à des zones moins denses autour de véritables nœuds de mobilité. Dans ces zones, la voiture particulière restera le mode de transport principal : il conviendra donc d'en optimiser l'usage, dans une logique de « véhicule partagé » (covoiturage, autopartage) articulée et complémentaire avec les autres modes.

- **Tête Nord du Pont-Flaubert et devenir de l'A150**

Il s'agit d'articuler le développement des quartiers ouest, secteur en mutation urbaine, avec le devenir d'un nœud majeur du système de mobilité dans sa fonction essentielle de porte d'échange entre Rouen et les autres les territoires

2.2. Aller vers plus d'autonomie

Pour relever les nouveaux défis, diminuer son empreinte carbone, réduire ses émissions importées et renforcer sa résilience, la Métropole vise à accroître son autonomie en réduisant sa dépendance à d'autres territoires, pour répondre aux besoins des habitants et des usagers. Cette initiative requiert une gestion des sols qui assure localement la disponibilité durable des ressources essentielles au développement humain. Il s'agit aussi de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et d'augmenter la production d'énergie d'origine renouvelable, d'augmenter la production alimentaire locale et saine, et de valoriser les matières premières sur place et préserver les ressources grâce à des pratiques d'économie circulaire.

Accroître l'autonomie énergétique par la poursuite des objectifs de sobriété et de production d'énergie d'origine renouvelable

Pour renforcer son autonomie énergétique, la Métropole poursuit de façon cumulative des objectifs d'efficacité et de sobriété énergétique qui visent plusieurs cibles. Elle vise à diminuer fortement les consommations d'énergies du territoire : -35% d'ici 2030 et -64 % d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2005.

Objectifs de réduction des consommations énergétiques

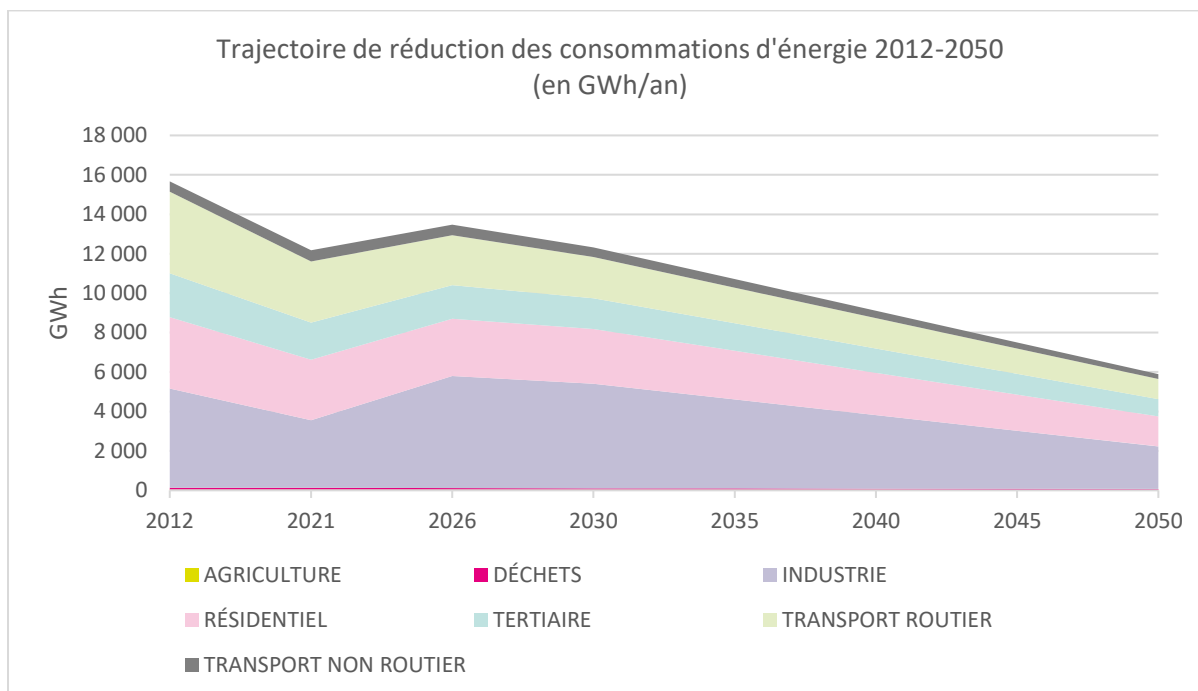
Evolution par rapport à 2012

	Historique			Objectifs								
	2012	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050	
INDUSTRIE	5 024	26%	-32%	13%	6%	-1%	-10%	-13%	-26%	-45%	-57%	
RESIDENTIEL	3 628	-13%	-16%	-20%	-24%	-27%	-32%	-34%	-41%	-51%	-58%	
TERTIAIRE	2 227	-11%	-15%	-23%	-30%	-33%	-37%	-39%	-45%	-55%	-61%	
TRANSPORT ROUTIER	4 138	-9%	-25%	-39%	-50%	-52%	-56%	-57%	-62%	-70%	-75%	
TRANSPORT NON ROUTIER	521	22%	11%	3%	-4%	-9%	-16%	-18%	-28%	-43%	-53%	
AGRICULTURE	33	-13%	-2%	-9%	-15%	-16%	-18%	-19%	-21%	-25%	-28%	
DECHETS	98	-19%	-2%	-12%	-20%	-23%	-28%	-29%	-35%	-44%	-50%	
TOTAL	15 669	2%	-22%	-14%	-21%	-25%	-32%	-34%	-42%	-54%	-62%	

Source de l'historique : inventaire 2021 ORECAN

Evolution par rapport à 2012

	Historique			Objectifs								
	2012	2019	2021	2026	2030	2032	2035	2036	2040	2046	2050	
INDUSTRIE	5 024	6 350	3 436	5 684	5 303	4 989	4 517	4 360	3 731	2 788	2 159	
RESIDENTIEL	3 628	3 151	3 057	2 898	2 771	2 646	2 458	2 395	2 144	1 769	1 518	
TERTIAIRE	2 227	1 972	1 883	1 708	1 567	1 498	1 394	1 359	1 220	1 012	873	
TRANSPORT ROUTIER	4 138	3 760	3 097	2 532	2 080	1 975	1 816	1 764	1 552	1 235	1 024	
TRANSPORT NON ROUTIER	521	637	580	536	501	476	437	425	374	297	247	
AGRICULTURE	33	29	32	30	28	28	27	27	26	25	24	
DECHETS	98	80	95	86	78	75	71	69	64	55	49	
TOTAL	15 669	15 979	12 180	13 473	12 329	11 685	10 720	10 398	9 111	7 180	5 893	



La rénovation massive des bâtiments figure parmi les priorités, avec l'ambition de réhabiliter 200 000 logements d'ici 2050 pour atteindre en moyenne le niveau "BBC - Bâtiment Basse Consommation" à l'échelle du territoire, et l'obligation d'atteindre en 2030, une réduction de 40% des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires. L'efficacité et la sobriété énergétique visent également les bâtiments publics et la modernisation de l'éclairage urbain.

Dans le secteur industriel, la stratégie métropolitaine en matière énergétique (définie dans le cadre du projet européen Urban Pact en 2022) repose prioritairement sur l'accompagnement des acteurs dans la réduction de leurs émissions de GES et de leurs consommations énergétiques et la substitution par des énergies renouvelables. Cela implique d'optimiser l'efficacité énergétique de leurs processus, d'améliorer les rendements des équipements et l'isolation thermique des bâtiments, de détecter les fuites, voire de modifier en profondeur les procédés (électrification, recours à l'hydrogène décarboné...).

En parallèle, la Métropole souhaite développer la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sur son territoire, avec pour objectif de devenir un territoire 100% EnR à horizon 2050. Cet objectif s'entend comme une production d'énergie renouvelable, sur son territoire et sur d'autres territoires de coopération, au moins égale à la consommation énergétique du territoire en 2050, abstraction faite des consommations supplémentaires qui proviendraient de l'installation de nouvelles grosses installations industrielles très consommatrices d'énergie (production d'hydrogène par exemple) sur son territoire. Elle vise ainsi à multiplier par près de 4 les capacités actuelles de production d'énergie renouvelable en mettant l'accent sur l'optimisation et la gestion durable des ressources. La stratégie ENR

de la Métropole se pense également à l'échelle de l'axe Seine, par l'appui au développement de la production d'énergies renouvelables à cette échelle.

Les principales ressources énergétiques locales, par ordre de potentiel de production à l'horizon 2050, sont le solaire photovoltaïque, le bois, la méthanisation, les autres énergies renouvelables (géothermie, aérothermie, valorisation énergétique des déchets).

Le solaire photovoltaïque, pilier du mix énergétique, constitue une ressource à mieux valoriser. Les installations seront déployées prioritairement en milieu urbain et sur les grandes infrastructures (toitures, emprises routières et de stationnement, infrastructures de transport, grands hangars agricoles), afin de préserver les terres agricoles et naturelles, en excluant toute installation dans des espaces forestiers. Elles peuvent s'inscrire dans des boucles locales d'autoconsommation. Dans les espaces naturels et agricoles, les projets, en particulier d'agrivoltaïsme, devront assurer les objectifs de qualité paysagère visés par ailleurs et de préservation de la biodiversité et des fonctionnalités des sols. Pour les espaces agricoles, la préservation de l'activité agricole et sa pérennité sont prioritaires.

Concernant la consolidation de la filière bois pour le bois énergie, l'objectif est d'inscrire la production dans une logique d'utilisation maîtrisée de la ressource. Les forêts sont des réservoirs de biodiversité et remplissent des fonctions écosystémiques cruciales. Le bois ne peut donc être considéré comme une ressource pouvant répondre à l'ensemble des besoins de la population, et doit être utilisé dans une logique de sobriété.

De même, il est essentiel d'explorer les opportunités de récupération d'énergie, en valorisant la chaleur issue des activités industrielles, de l'incinération des déchets, ou encore les biodéchets, pour alimenter les boucles énergétiques locales et les réseaux de chaleur urbains. De même, les évolutions des tissus urbains (renouvellement, densification, etc.) constituent des opportunités pour déployer des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque et la géothermie.

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable s'appuiera également sur les pompes à chaleur, la méthanisation, le solaire thermique et l'éolien.

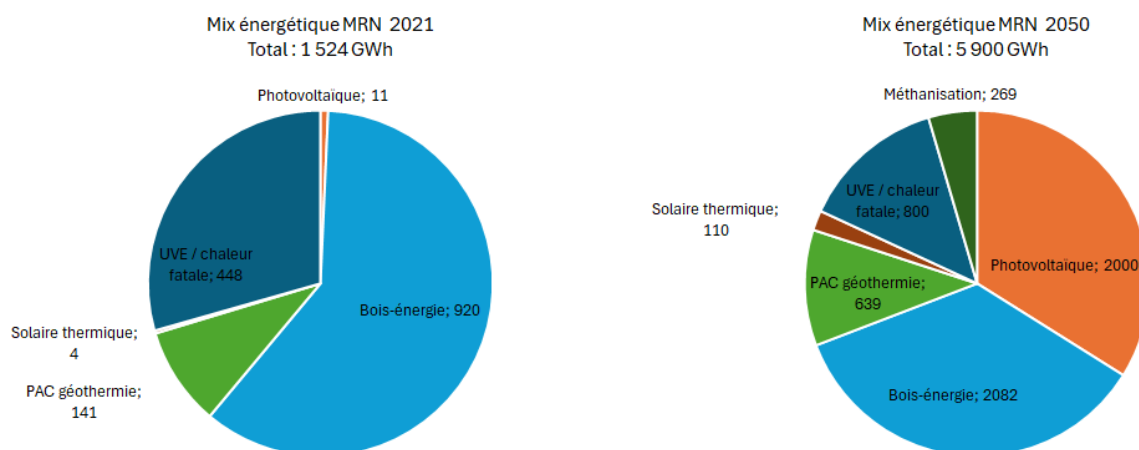
Pour chaque source d'énergie renouvelable, le développement de l'ensemble des chaînes de valeur est soutenu afin de préserver la ressource, maintenir la création de richesse et d'emplois locaux.

Dans une logique d'équilibrage de la production, de la demande en énergie et de la capacité d'acheminement des réseaux énergétiques (gaz, électricité, chaleur), les approches suivantes seront renforcées :

- Le stockage d'énergies adapté aux territoire métropolitain (stockage sur batterie, volant d'inertie, power-to-gaz, hydrogène et stockage thermique)
- Le délestage ou le différé de consommation
- L'autoconsommation des productions d'énergies renouvelables, sur une maille individuelle ou collective.

La complémentarité entre les réseaux énergétiques et la coordination de leur développement, leur renforcement voire leur retrait seront des enjeux importants d'optimisation tant sur le volet « équilibrage » que sur la capacité d'amortissement des équipements considérés.

Stratégie de développement des EnR :



Source : ORECAN, Registre national des installations de production et de stockage d'électricité

x 3,9 soit +4,8 %/an

Renforcer les capacités d'une production agricole locale et promouvoir une alimentation de proximité, saine et de qualité

Les objectifs à un horizon de vingt ans sont les suivants :

- Préserver la surface agricole utile du territoire comprenant des espaces agricoles divers et porteurs de qualité et de richesse mais sujet à l'urbanisation, à la banalisation de leurs paysages et aux pratiques intensives,
 - Soutenir le tissu d'exploitations agricoles, plus particulièrement les petites et moyennes exploitations en déclin sur le territoire et la transmission des exploitations pour maintenir l'activité agricole essentiel pour le territoire,
 - Développer une alimentation locale en circuits courts, avec des produits sains et de qualité, issus du territoire et des territoires voisins.
- **Coopérer pour développer des filières répondant aux besoins et respectueuses de l'environnement et de la vulnérabilité des ressources**

La coopération inter-territoriale est une nécessité pour relever ces défis et garantir des exploitations financièrement viables et des produits répondant aux besoins du territoire et préservant l'environnement, que ce soit avec :

- AGRIPARISEINE pour développer et promouvoir les filières dont ont besoin les territoires et identifiés dans le plan alimentaire territorial (PAT) de la Métropole

- ou via la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), la Ceinture Verte, soutenue par la Métropole et qui aura pour mission de favoriser l'installation d'exploitations maraîchères bio.

- **Protéger la surface agricole utile actuelle**

Les espaces agricoles du territoire de la Métropole font l'objet d'une attention particulière au regard de leur rôle décisif dans l'amélioration de la capacité alimentaire locale en complément des capacités des territoires proches. L'objectif est de préserver la surface agricole utile actuelle (SAU), en mettant l'accent sur les zones dédiées à la production alimentaire. En collaboration avec le monde agricole et les structures accompagnant les exploitations, l'objectif est de permettre la transmission des exploitations et d'orienter les pratiques en fonction des besoins du territoire et de sa vulnérabilité. Au regard des effets du changement climatique et de la vulnérabilité des ressources en eau et du sol mais aussi de la fragilité de ses écosystèmes, le territoire doit s'orienter vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (maintien en prairie, maraichage bio, culture à bas niveau d'intrants...).

La protection des espaces agricoles face à l'urbanisation, et dans le cadre des principes de sobriété foncière (voir 1.3. Protéger le vivant et la fonctionnalité des sols) est une priorité. Cette protection pourra, si nécessaire, être renforcée par des dispositifs de portage foncier.

- **Soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et développer le maraichage bio ou à bas niveau d'intrant**

Le projet de « ceinture maraîchère » est un élément fondamental de la stratégie de soutien au foncier productif à vocation alimentaire. Les zones prioritaires doivent être identifiées en raison de leur potentiel agronomique, de leur proximité avec les outils proposés par les différentes filières agricoles (marché, coopérative, conserverie...) existantes sur l'échelle du grand territoire. Le développement de cette ceinture doit soutenir de petites exploitations s'engageant vers des pratiques à bas niveau d'intrants tel que le bio dans l'objectif d'utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles du territoire (eau, sol). La ceinture maraîchère offre également l'opportunité de créer des espaces de transition entre les zones urbaines et agricoles, favorisant ainsi la coexistence de l'agriculture périurbaine et des activités urbaines.

Le renforcement de l'approvisionnement alimentaire local et la pérennisation du potentiel de production alimentaire impliquent également de soutenir la filière de production et les agriculteurs : l'objectif est de maintenir le nombre d'exploitations sur le territoire de la Métropole, en soutenant en particulier les petites et moyennes exploitations et en facilitant la transmission d'exploitation.

- **Le développement et le soutien des filières agricoles nécessaires au territoire et permettant de protéger ses ressources naturelles**

Le renforcement de l'approvisionnement alimentaire local requiert une diversification des productions locales pour contribuer à répondre aux besoins alimentaires essentiels de la population. Cela implique d'agir particulièrement sur les filières en tension sur le territoire,

telles que l'élevage (particulièrement sur les productions de volailles et d'œufs), l'arboriculture et le maraîchage.

Il est également important d'assurer les débouchés locaux pour les producteurs. Il convient donc de :

- Développer les circuits courts agro-alimentaires, en structurant les filières locales de la production à la distribution, grâce à des plateformes logistiques centrées autour du marché d'intérêt national (MIN) de Rouen et de solutions logistiques "du dernier kilomètre", pour simplifier la distribution dans les marchés, les cantines et les restaurants. La restauration collective publique, mais également privée, ainsi que les commerces, jouent un rôle actif dans le développement des débouchés en circuits courts ;
- Étendre et structurer les débouchés régionaux à l'échelle de l'axe Seine, dans le sens des initiatives engagées au sein d'AgriParis Seine pour renforcer les coopérations entre acteurs et territoires.

Préserver le potentiel de production locale d'une alimentation saine et de qualité implique d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques d'adaptation et de résilience face aux enjeux écologiques, énergétiques et climatiques. Cela implique de soutenir sur le long terme la transition vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (bio, culture à bas niveau d'intrants, maintien des prairies), en ciblant particulièrement les secteurs stratégiques suivants :

- les zones d'alimentation et de captage sensibles afin de renforcer la protection de la ressource en eau,
- les espaces à fort potentiel écologique de la trame verte et bleue

Dans ces zones est privilégié, le développement des systèmes de production agricoles plus durables qui favorisent la résilience de l'agriculture tout en préservant les services écosystémiques des espaces naturels. La ressource en eau est protégée tant qualitativement que quantitativement pour garantir la distribution d'une eau potable de bonne qualité. (voir 1.2)

- **Soutenir l'agriculture urbaine et sensibiliser les habitants**

Enfin, la transition vers une alimentation de proximité, saine et durable passe par l'accompagnement des habitants. Cela implique la poursuite du soutien aux initiatives d'agriculture urbaine citoyenne qui pratiquent l'autoproduction et l'autoconsommation alimentaire, telles que les potagers partagés, les vergers participatifs et le maillage d'espaces d'agriculture de proximité entre communes, espaces de production, de lien social, de solidarité et de pédagogie, mais aussi aux futurs projets d'agriculture urbaine professionnelle qui pourraient voir le jour et répondre à de nouveaux besoins. Cette agriculture participe à la renaturation des villes et à la lutte contre les îlots de chaleur et doit être encouragée.

En outre, la transition vers une alimentation de proximité, saine et de qualité ne pourra pas se faire sans un accompagnement des habitants vers le "mieux manger". La Métropole s'engage en ce sens à poursuivre les politiques de sensibilisation et de communication sur le sujet.

Organiser le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur.

Pour la production, il s'agit de préparer le tissu économique local et notamment les grandes entreprises à un nouveau modèle économique, ou la consommation de matières premières doit être réduite au strict minimum : cela passe par l'écoconception des produits, l'intégration de matières premières recyclées à la place des matières premières traditionnelles, le développement de l'économie de la fonctionnalité, et le questionnement d'un modèle de croissance des ventes en volume. L'économie circulaire est facilitée par la création de boucles de matières et d'énergie. La mutualisation doit être encouragée, notamment à l'échelle très locale, via l'écologie industrielle et territoriale.

Pour la consommation, il s'agit d'allonger la durée de vie des produits et des matériaux produits et consommés localement pour réduire la consommation de ressources primaires et utiliser au mieux les ressources secondaires, à travers le réemploi et la réutilisation en priorité, puis le recyclage de la matière et enfin sa valorisation énergétique quand elle ne peut être recyclée.

Cela implique d'encourager, de mobiliser et de faciliter les pratiques de réduction des déchets des citoyens, des collectivités et des acteurs privés en les accompagnant vers le choix de produits et de services éco-conçus, la consommation responsable et le « faire soi-même », la limitation du gaspillage alimentaire, le jardinage durable et la valorisation directe de la ressource végétale produite au jardin (compostage, broyage, paillage, etc.), la réparation et le réemploi.

La gestion des déchets, doit évoluer en conséquence pour :

- Accompagner ces changements de comportements de façon soutenue,
- Les rendre possibles et faciles, en développant et structurant de façon opérationnelle des services tournés vers la réduction des déchets : ressourceries et recycleries en parallèle et intégrées aux services de valorisation et de traitement (déchetteries, collectes), solutions de réparation, valorisation de matière organique de proximité, etc.
- Les rendre attractifs : accessibles, identifiés, incitatifs, gratifiés.

En termes d'aménagement, l'objectif majeur est de favoriser une consommation circulaire et locale des matériaux, notamment pour les gravats. En tant que maître d'ouvrage et prescripteur des aménageurs locaux, la Métropole doit prioriser et autant que faire se peut garantir que le gisement de matériaux déposés lors des déconstructions et démolitions au sein du territoire soit réutilisé sur les rénovations et nouvelles constructions. (voir 1.2)

Pour l'ensemble des déchets qui ne pourront être réduits ou réutilisés, il s'agit de poursuivre le développement des filières de recyclage et d'augmenter le réflexe de tri avec :

- Des aménagement adéquats, adaptés aux différentes typologies urbaines et d'habitat et aux différents publics
- Des infrastructures facilitatrices et des services efficaces (logistique inverse, etc.)
- Des capacités de recyclage et de traitement suffisantes aux besoins du territoire (en lien avec le SMEDAR)
- Un accompagnement régulier des usagers et la facilitation des initiatives citoyenne

Enfin la Métropole collabore avec divers acteurs locaux, tels que les universités, les écoles d'ingénieurs et les entreprises, pour encourager l'innovation dans le domaine de la valorisation des déchets, soutenir l'expérimentation et accompagner le développement de filières et solutions d'économie circulaire.

2.3. Aller vers plus de coopérations

Pour répondre aux enjeux de transition, la stratégie de résilience développée pour le territoire de la Métropole de Rouen cherche à s'inscrire dans une dimension qui dépasse les limites administratives de la collectivité.

Le développement des coopérations doit permettre d'être plus efficace dans l'action publique. Il peut être un cadre d'action incontournable pour trouver les réponses aux nouveaux enjeux. Il s'agit alors d'inventer les territoires de projet qui permettront de trouver les bons cadres d'actions.

Ces coopérations multiples dans leurs traductions territoriales sont aussi multiples dans leur objectifs et nature : Elles sont sources de partage : partages d'expérience, partage de problématique partage de solution (démarche grand territoire), elles sont également sources d'innovation (SEM ASER), elles permettent d'apporter des réponses concrètes (ententes territoriales).

Pour développer les approvisionnements locaux, pour réduire les déplacements en automobile ou encore appuyer la transformation énergétique et environnementale des opérateurs économiques : pour chacun de ces objectifs et pour bien d'autres, il apparaît bien évident que la Métropole ne peut pas réussir sans une action concertée et des partenariats réciproques avec les territoires voisins. La Métropole souhaite donc poursuivre son investissement pionnier dans les instances de coopération interterritoriale, car ce sont des leviers majeurs pour la transition social-écologique.

Trois principales échelles de coopération sont à consolider : le voisinage, la Normandie et l'axe Seine.

- **Les territoires voisins, le grand territoire, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande**

La Métropole articule son projet avec les projets menés sur les territoires qui l'entourent dans une logique de partage, de complémentarité, de cohérence. Elle doit aussi partager ses propres visions et outils dans la conduite des politiques publiques en affirmant au sein de ce système territorial.

Il s'agit donc de poursuivre et amplifier les démarches déjà en cours tant bilatérales via des « ententes » qu'au sein de l'Agence d'Urbanisme au travers par exemple de la démarche « grand territoire » (6 intercommunalités soit un bassin de 800 000 habitants) pour identifier les problématiques communes et assurer les convergences et cohérences. Ces relations avec les territoires voisins sont essentielles pour conforter et mettre en œuvre les ambitions portées par la MRN, notamment :

- La production d'ENR, les objectifs de maîtrise des GES et d'autonomie énergétique ;
- Les ambitions consistant à permettre à tous les Métropolitains de bénéficier d'une alimentation saine et locale par le biais de la définition d'une stratégie alimentaire permettant de structurer l'économie agroalimentaire locale (Projet Alimentaire Territorial) ;

- Les objectifs de lutte contre l'érosion du vivant autour de la valorisation du patrimoine écologique et des paysages qui doivent être articulés aux territoires mitoyens ;
- La complémentarité entre les offres de mobilité ;
- La construction de parcours résidentiels pour tous ;
- La structuration de l'offre commerciale et de mobilités au service des usagers du grand territoire, du bassin de vie et d'emploi.

Pour ces coopérations de voisinage, l'objectif est donc de consolider les espaces de dialogues entre territoires et de les pérenniser.

L'objectif est également de poursuivre les coopérations avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure dans le cadre du Pôle Métropolitain, qui vise à favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord et faisant l'objet de déclarations d'intérêt métropolitain votées par les deux intercommunalités :

- Agriculture (structuration de nouvelles filières)
- Développement économique (soutien à la transition des filières)
- Patrimoine paysager et tourisme
- Mobilité (Itinérances douces)

Une partie territoire de la Métropole (18 communes) recouvre le périmètre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Il s'agit pour la Métropole de soutenir, en sa qualité d'adhérente, le Syndicat mixte du Parc afin qu'il contribue aux dynamiques locales d'expérimentation et d'excellence en matière d'espaces naturels, de patrimoine, de culture et d'éducation en cohérence avec les politiques métropolitaines : développement d'actions expérimentales et innovantes, évaluation des politiques mises en œuvre, transfert d'expériences et référence pour les acteurs engagés dans des démarches similaires.

- **La Normandie**

Territoire historique et administratif reconfiguré à l'occasion des différentes réformes institutionnelles, la Normandie reste le territoire « d'appartenance » de la Métropole celui de son identité territoriale et d'ancrage au sein de la France.

En tant que capitale régionale, la Métropole accueille une grande partie des administrations et institutions régionales, avec une conséquence forte sur les flux vers le territoire et son attractivité.

Cette appartenance constitue un socle géologique, patrimonial, culturel commun sur lequel il s'agit de capitaliser.

C'est principalement en matière de tourisme que cette appartenance prend tout son sens. Il s'agit ainsi de capitaliser sur l'identité normande et les outils et actions de promotion déployés pour conforter l'attractivité touristique de la Métropole.

Par ailleurs, par son rôle institutionnel et ses compétences, la Région Normandie est un acteur incontournable dans plusieurs domaines stratégiques pour le développement et l'aménagement de la Métropole. Aussi, la Métropole entend promouvoir les coopérations avec la Région Normandie dans une logique de bénéfices mutuels et de solidarités entre métropoles, villes moyennes, territoires périurbains et ruraux, et d'une organisation spatiale fonctionnelle et équitable, notamment s'agissant des services en mobilité intra-régionaux et en matière de gestion de la diminution de la consommation d'Espaces Agricoles Naturels et Forestiers et du Zéro Artificialisation Nette.

C'est enfin à l'échelle régionale que certains enjeux semblent pouvoir se structurer comme l'économie circulaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Métropole entend :

- S'impliquer activement dans toutes les démarches et actions mises en œuvre et portées par la Région dans ces domaines ;
- Amplifier la coopération et lesdites démarches dans une logique d'équité et d'équilibre territoriale.

- **L'axe Seine**

Le territoire de l'axe Seine est un territoire à très fort enjeux pour la Métropole mais bien au-delà à l'échelle de l'ensemble de l'axe : de Paris au Havre, de l'île de France à la mer.

Ce territoire, comme les territoires voisins de la Métropole, doit être regardé comme une opportunité pour faire mieux et différemment, pour cultiver les complémentarités et les solidarités mais aussi la proximité et l'environnement. Même s'il est le support d'enjeux supra métropolitains de niveau national voire international, l'emboîtement des échelles d'enjeux et notamment les enjeux d'échelle métropolitaine est tout particulièrement prégnant sur ce territoire.

C'est aussi un territoire de projet, de très nombreux projets qui ne peuvent se concevoir territoire administratif par territoire administratif mais bien dans une approche globale à son échelle cela concerne plus spécifiquement tous les projets visant à trouver des réponses au défi du réchauffement climatique de l'adaptation et de la résilience du territoire (gestion des inondations, déploiement des ENR, agriculture et alimentation, mobilités décarbonées de marchandises, compensation environnementale des grands projets de développement économique dans une logique de souveraineté industrielle, de décarbonation et d'économie liée aux transitions).

Conscient de ces enjeux et de ces particularités, les EPCI riverains de l'axe Seine ont constitué une entente, entente qui s'est renforcée par l'adhésion de nouveaux territoires.

Dans ce contexte, la Métropole entend :

- Poursuivre et amplifier la dynamique de l'entente axe Seine et y participer activement ;

- Inciter à la mutualisation et aux partages de la connaissance et des réflexions des différentes instances intervenant à un titre ou à un autre sur l'axe Seine et ses abords pour :
 - ✓ Organiser de façon concertée l'adaptation au changement climatique sur le territoire de l'axe seine dont :
 - Le développement des énergies renouvelables ;
 - Le développement de la compensation environnementale ;
 - Le développement économique en lien entre autres avec la souveraineté industrielle nationale et les besoins compensatoires ;
 - ✓ Participer aux réflexions et actions visant à développer des alternatives fluviales au transport de marchandises ;
 - ✓ Œuvrer en faveur d'une desserte ferroviaire de qualité entre Paris et la Normandie notamment au travers des projets Saint Sever Nouvelle Gare et SERM ;
 - ✓ Structurer et développer des filières agricoles et alimentaires durables afin de sécuriser les approvisionnements en produits locaux et de qualité au travers de l'association AgriParis Seine ;
 - ✓ Œuvrer au développement culturel et touristique de la vallée de la Seine et à la mise en valeur de ses paysages et patrimoines.

L'axe Seine c'est enfin l'échelle du grand port fluvio-maritime de la Seine, Haropa, qui élabore en coopération son projet stratégique 2025-2030. Le report modal, l'intermodalité, l'écologique industrielle y tiennent une place majeure. La coopération avec Haropa s'inscrit ainsi pleinement dans le nouveau modèle d'aménagement et de développement du territoire.

FOCUS : Aller vers de nouveaux équilibres : la Seine, un bien commun en partage

À l'échelle de l'Europe, avec ses 776 km de longueur, la Seine peut se comparer aux grands fleuves européens. Son bassin versant couvre 78 650 km², soit un huitième de la France.

La Seine traverse le territoire de la Métropole sur un linéaire de 95 km. 41 communes sont riveraines, sans compter les communes concernées par un de ses affluents.

Le fleuve fait partie intégrante du paysage métropolitain. Partageant la capitale de la Normandie en deux rives distinctes, il est également le lien entre les nombreuses communes du territoire.

La dimension fluviale et portuaire de la Métropole est marquée par une reconnexion de la ville avec son fleuve que ce soit avec la requalification en cœur urbain des quais, de nouvelles centralités tertiaires et espaces publics sans négliger l'importance des activités portuaires et industrielles imbriquées à l'armature urbaine.

Parce que la Seine est la colonne vertébrale du territoire et que les effets du changement climatique y sont préoccupants, tangibles (ilots de chaleur, intensité des précipitations, inondations) se pose la question de la place à venir du fleuve dans le projet et d'un équilibre entre ses différentes fonctions. Si les différentes fonctions (Seine naturelle, Seine en transition, Seine à vivre, Seine support de développement économique) trouveront une déclinaison adaptée à chaque partie du territoire, le ménagement et la préservation du fleuve constituent un socle incontournable.

Au-delà de la hiérarchisation des multiples usages et fonctionnalités possibles pour la Seine, l'objectif est de coconstruire avec l'ensemble des parties prenantes et acteurs concernés un « schéma de référence » de l'aménagement et du développement des abords de la Seine.

La Seine naturelle

Connecteur paysager entre les quartiers urbains ou industriels et les espaces ruraux, la Seine structure l'armature éco-paysagère du territoire métropolitain. Le renforcement de son rôle de connecteur implique le maintien et la valorisation des ouvertures paysagères, liens visuels entre le fleuve et les coteaux et soulignant la continuité avec les plateaux environnants.

La Seine est un nœud écologique structurant des écosystèmes remarquables à protéger et à renforcer compte tenu de leur fragilité. Le fleuve, ses berges naturelles et ses zones humides sont autant de milieux naturels que de connecteurs écologiques avec d'autres milieux. Ils ont le potentiel de remplir des fonctions écologiques et naturelles pour la biodiversité (connexions latérales restaurées, berges renaturées, ...) autant que pour la population (zones d'extension et de gestion des inondations, support de transports, services écosystémiques, etc.).

Toutefois fragile, la Seine naturelle est également la Seine à préserver, grâce, par exemple, au renforcement d'actions visant à limiter les pollutions plastiques (déchets, vente à emporter, mégots, ...) dans le cadre de "Métropole zéro pollution plastique". La Seine est protégée

autant que possible dans le but de renforcer la biodiversité par la reconstitution de berges naturelles, l'amélioration de sa qualité écologique, et la renaturation ou le délaissement de friches où l'enjeu de la biodiversité est le plus fort.

La Seine en transition

Au-delà des déclinaisons des plans réglementaires de gestion des risques inondation mais également industriels, la gestion du bassin de la Seine vise d'une part à ne pas accroître la vulnérabilité du territoire en exposant davantage la population et les activités à ces risques, d'autre part à ne pas créer d'obstacles à l'expansion des crues. Il s'agit aussi, en articulation avec la stratégie locale de gestion des risques, de renforcer la culture du risque et d'améliorer la résilience du territoire.

La Seine en transition prévoit à l'horizon 2050 de restaurer son caractère naturel et de restituer des zones d'expansion de crues pour anticiper le risque inondation et l'élévation du niveau de l'eau. Certains secteurs à forts enjeux, conformément au PPRI Seine en cours d'élaboration, verront le recul d'activités économiques et de zones résidentielles.

La Seine à vivre

L'axe de la Seine concentre les paysages emblématiques du territoire de la Métropole. L'objectif est de poursuivre la valorisation des berges du fleuve et les liens avec la ville en encourageant une appropriation progressive de la vallée par les habitants, avant d'en faire une destination incontournable pour les touristes. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie axée sur le tourisme de proximité et le slow tourisme, en partenariat étroit avec le Parc naturel régional des Boucles de Seine et dans le cadre des projets de reconversion des anciens sites industriels.

Site de loisirs et de découverte des paysages et des écosystèmes de la Métropole, l'accès à la Seine est accru en déployant « La Seine à Vélo » qui relie Paris à la mer, dont environ 110 km sur le territoire métropolitain. L'ambition est, à l'image du Plan Vélo 2035, de densifier le réseau cyclable autour de l'axe de la Seine et ainsi constituer un véritable maillage de mobilités douces hiérarchisé interconnecté avec le futur Réseau Express Vélo.

Lieu de convivialité et de rencontres, la Seine est au cœur de projets urbains d'envergure destinés à rapprocher les deux rives de la ville et ses habitants. Parmi ces projets, la future gare Saint-Sever incarne cette ambition, en se positionnant comme un trait d'union entre les deux rives, tout en jouant un rôle clé dans la requalification urbaine des rives et la revitalisation du quartier.

La Seine support du développement économique

L'axe de la Seine place le territoire métropolitain au cœur d'un réseau portuaire de premier plan, à l'échelle nationale et européenne, en affirmant son rôle stratégique de hub multimodal. Cette dynamique est renforcée par le développement de nouvelles connexions ferroviaires,

reliant la vallée de la Seine aux Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France, et consolidant ainsi l'accessibilité et l'intégration économique du territoire.

En parallèle, l'axe Seine contribue activement à la transition écologique en valorisant les friches industrielles, transformées en espaces d'innovation économique et environnementale. La priorité accordée au report modal, à l'intermodalité et à l'écologie industrielle fait de l'axe Seine un catalyseur de développement durable et un moteur essentiel de la transition économique de la Métropole Rouen Normandie.

PROJET

AXE 3 - Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

L'axe 3 porte sur le développement et l'aménagement du territoire *stricto sensu*, c'est-à-dire comment les différentes politiques publiques qui permettent d'organiser l'aménagement et le développement du territoire (habitat, développement économique, tourisme, ...) doivent être réinterrogées et redirigées pour répondre au nouveau modèle de développement décrit à l'axe 1 (1. Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone, 2. Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement, 3. Protéger et restaurer la biodiversité concourant au besoin du territoire et pour les générations futures, 4. Intégrer les risques pour être plus résilients), au rapport au territoire renouvelé et à la vision du vivre-ensemble portés pour la Métropole Rouen Normandie.

Dans ce cadre, la Métropole veut s'affirmer comme un territoire solidaire, accueillant et rayonnant. Attentive à consolider ces valeurs, la Métropole privilégie la qualité de l'aménagement et du développement, en termes de qualité de vie, de mixité sociale, de respect des limites environnementales, plutôt que des objectifs quantitatifs de production. Ce modèle qualitatif s'inscrit dans le cadre de la mutation démographique en cours (baisse de la fécondité, décohabitation...), qui se traduit par une évolution démographique modérée, sur la base des projections du modèle OMPHALE de l'INSEE (+0.20%/an sur 20 ans), avec un rythme plus soutenu dans la première décennie puis une stabilisation à partir de 2036.

3.1. Une Métropole solidaire

Les effets du changement climatique et la transition écologique pourraient contribuer à renforcer des concurrences entre territoires et des inégalités sociales (entre territoires plus ou moins soumis à certains risques, en raison du coût plus élevé d'une alimentation durable ou de la rénovation thermique des logements par exemple). Consciente de cette réalité, et convaincue du fait que la transition écologique n'est possible que si elle est aussi sociale et animée par un principe de justice, la Métropole réaffirme le besoin de solidarité et de coopération entre les communes. Elle renouvelle ses politiques pour continuer à faire de la solidarité le moteur du lien entre les territoires et les habitants, pour assurer la résilience, les complémentarités et les équilibres et mettre en œuvre une transition juste.

Garantir un accès au logement sain, sobre et agréable pour tous sur le territoire métropolitain

Pour être un territoire solidaire, la Métropole oriente les politiques d'habitat pour garantir un accès au logement sain, sobre et agréable pour tous sur le territoire métropolitain. Elle s'engage ainsi à la fois pour poursuivre les politiques ambitieuses en matière de logement déjà menées sur le territoire, et afin de répondre aux nouveaux enjeux d'adaptation du parc

et de la production de logement au changement climatique, de diversification des modes d'habiter et des parcours résidentiels.

Les objectifs prioritaires à l'horizon de vingt ans sont les suivants :

- Donner la priorité au parc existant pour répondre à la demande de logement (en lien avec l'évolution du nombre de ménages) dans une perspective de maîtrise foncière. Les logements vacants ou sous-occupés seront mobilisés prioritairement.
- Accroître les moyens alloués à la rénovation notamment thermique et à la réhabilitation du parc existant. Les objectifs portent sur la réduction des consommations d'énergie dans le logement et l'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver.
- Lutter contre la précarité énergétique par la poursuite du soutien à la rénovation énergétique et le développement de logements dont les charges énergétiques (systèmes énergétiques et énergies proposés) sont peu sensibles à l'évolution du prix de l'énergie, notamment dans le parc locatif privé.
- Répondre au besoin de diversification des logements par le développement équilibré de l'offre sur le territoire métropolitain, et par l'expérimentation de nouvelles formes d'habitat intergénérationnel, participatif et inclusif, adaptés aux parcours résidentiels.
- Permettre et explorer les innovations en matière d'habitat et de foncier (dissociation foncier/bâti, habitat partagé, recohabitations, habitat non chauffé...), en s'appuyant sur la stratégie foncière métropolitaine.
- Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques : développer les résidences sociales étudiantes, promouvoir une offre à destination des personnes âgées à faibles ressources et faciliter l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées, maîtriser le développement des locations touristiques saisonnières, et répondre à la demande de sédentarisation des gens du voyage, etc.

Pour atteindre ces objectifs, la coopération entre acteurs de l'habitat est nécessaire.

Soutenir une organisation territoriale et des politiques publiques favorables aux plus fragiles

En outre, la Métropole soutient les initiatives de solidarité à destination des personnes les plus fragiles. Les politiques engagées à destination des personnes précaires, des sans-abris, des personnes âgées, des personnes seules, des personnes malades, des personnes réfugiées se poursuivent à travers plusieurs objectifs :

- Conforter les politiques d'équilibre de peuplement pour favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- Favoriser le déploiement de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire et accompagner le développement des structures d'insertion. La Métropole souhaite augmenter la part de l'ESS dans l'économie du territoire, renforcer sa visibilité et

animer le réseau des structures relevant de l'ESS (Plan de développement de l'ESS 2022-2026 adopté en 2022),

- Poursuivre une politique de mobilité qui vise à faciliter les déplacements pour les personnes les moins favorisées et les plus fragiles. Les priorités sont d'adapter les transports publics à l'ensemble des usagers, en particulier aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, et d'étendre la tarification sociale,
- Soutenir et développer les solutions de mobilité vers les services et commerces, en particulier dans les zones peu denses et desservies (épiceries solidaires, services de santé, accompagnement administratif et numérique, marchés ponctuels, ...). En complément, il s'agit d'améliorer l'identification et la communication sur les solutions alternatives aux déplacements et à une présence physique. L'aménagement numérique du territoire constitue une solution, tout en ayant le souci d'un impact maîtrisé de l'empreinte environnementale du numérique et de limiter la fracture sociale face au numérique,
- Accompagner les initiatives locales de solidarité du quotidien et le développement de lieux de rencontres, de culture et de services afin de renforcer le lien social (accompagnement numérique, garages solidaires, ...),
- Accompagner les personnes les plus fragiles vers des changements de comportements par le déploiement de dispositifs et outils adaptés, pour rendre chacun acteur de sa propre transition social-écologique.

3.2. Une Métropole accueillante

Consciente de la finitude de ses capacités d'accueil au regard des ressources dont elle dispose et du projet territorial qu'elle porte, la Métropole renouvelle sa conception de l'accueil en privilégiant la qualité des conditions d'accueil, avec la volonté d'un développement sobre, soutenable et intelligent. Autrement dit, si elle souhaite consolider son statut de métropole accueillante pour tous, l'accueil étant pensé au sens large pour les résidents, les entreprises et les touristes, la Métropole oriente ses politiques publiques au prisme du nouveau paradigme des enjeux de transition sociale et écologique qu'elle porte.

Agir pour un cadre de vie de qualité, sain et résilient

Pour garantir une qualité d'accueil sur l'ensemble du territoire, la Métropole agit en faveur d'une qualité résidentielle consolidée pour les habitants grâce à un environnement sain et résilient :

- Elle s'engage à poursuivre les actions engagées en faveur d'une meilleure intégration et gestion du vivant dans les espaces urbains, en préservant la trame verte et bleue, en poursuivant l'effort de végétalisation de l'espace urbain, en accélérant les travaux de renaturation et la gestion intégrée de l'eau dans les espaces publics, pour lutter contre la chaleur, la pollution de l'air, les pollutions plastiques, etc.
- Elle promeut un urbanisme favorable à la santé physique et mentale et résilient face au changement climatique, qui fasse de la proximité à des espaces verts, de l'aménagement d'espaces de repos et de parcours sportifs dans l'espace urbain, de la lutte contre les îlots de chaleur, des priorités. Cela contribue à sensibiliser les habitants et à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, en parallèle de la facilitation de l'accès aux soins.
- Elle souhaite rendre les espaces urbains accueillants pour tous, et pour cela agit afin d'apaiser l'espace urbain et d'améliorer le partage des espaces et des voies, de renforcer l'accessibilité des espaces publics à tous (marchabilité, accessibilité PMR, adaptation de la ville "à hauteur d'enfant", ...) et de poursuivre les aménagements de l'espace public qui favorisent l'inclusivité, le lien social et l'égalité de genre.
- Elle souhaite rendre les logements attractifs par leurs qualités intrinsèques : constructions de logements performants sur le plan énergétique et environnemental, rénovations au niveau « BBC réno » des logements existants... Ces éléments sont favorables à la qualité résidentielle et à la santé des habitants.
- Elle favorise l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir, afin de créer un territoire festif, rayonnant, où il fait bon vivre.
- Elle poursuit les dispositifs dédiés à la participation citoyenne contribuant à la sensibilisation de la population et à l'enrichissement des projets.
- Les objectifs qualité du cadre de vie s'expriment en particulier sur l'amélioration de la qualité de l'air, en limitant la concentration et les émissions de polluants

atmosphériques. Il s'agit de poursuivre continuellement la réduction des émissions de polluants d'ici 2030, et la diminution des concentrations en polluants atmosphériques (hors pesticides et pollens) sur lesquelles sont fondés les indices de qualité de l'air d'ici 2028. La Métropole Rouen Normandie s'engage ainsi à respecter les valeurs fixées par la directive air européenne à horizon 2028.

Cela s'opérera en partie au travers d'une maîtrise des nuisances générées par les grandes infrastructures de transport, concourant également à un objectif de réduction des nuisances sonores, d'un soutien aux évolutions des systèmes de production industrielle, ou encore de l'amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage.

- **Concentration de polluants atmosphériques**

Concentration en µg/m ³	2023 (valeur maximale observée sur la MRN)	2030 (valeur limite)
NO ₂ (moyenne annuelle)	33	20
PM ₁₀ (moyenne annuelle)	22	20
PM _{2,5} (moyenne annuelle)	10	10
SO ₂ (moyenne annuelle)	2	20
O ₃ (moyenne journalière maximale sur 8 h)	129	120

- **Emissions de polluants atmosphériques**

Objectifs de réduction des émissions du polluants par rapport à 2005

	2024	2026	2028	2030	Objectif PREPA 2030	2032	Variation entre la dernière année relevée (2021) et 2032
NOx	-70%	-75%	-78%	-81%	-69%	-85%	-59%
PM10	-56%	-60%	-64%	-68%	-	-72%	-44%
PM2.5	-68%	-73%	-77%	-82%	-57%	-86%	-66%
COVNM	-60%	-64%	-68%	-71%	-52%	-74%	-45%
NH3	-51%	-53%	-53%	-53%	-13%	-54%	-16%
SO2	-97%	-97%	-97%	-97%	-77%	-97%	-32%

Etat des lieux et objectifs d'émissions de polluants pour la MRN entre 2005 et 2032 - données ATMO Normandie et calcul BL évolution

Emissions en tonnes	Historique					Cible PREPA	Objectif MRN				Cible PREPA	Objectif MRN
	2005	2012	2015	2019	2021	2020	2024	2026	2028	2030	2030	2032
NOx	13 271	9 525	8 386	6 586	5 001	6 636	3 940	3 365	2 923	2 481	5 308	2 039
PM10	2 132	1 465	1 137	1 052	1 065	1 556	937	852	767	682	1 236	597
PM2.5	1 340	897	665	545	537	979	432	367	305	244	777	183
COVNM	10 812	6 264	5 498	5 263	5 018	6 163	4 301	3 876	3 504	3 132	5 730	2 761
NH3	1 134	762	1 092	980	630	1 089	557	532	530	529	1 044	527
SO2	10 090	5 611	746	348	391	4 541	303	273	270	267	3 431	264

Source de l'historique : inventaire 2021 ORECAN

Objectifs biennaux par secteur :

2024	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	153	151	1 537	1 455	248	-	116	17	263	3 940
PM10	230	3	121	69	427	-	48	0	39	937
PM2.5	217	3	74	51	40	-	13	0	34	432
COVNM	1 382	83	74	71	2 497	33	159	1	2	4 301
NH3	6	-	16	0	48	-	462	3	22	557
SO2	20	7	1	69	60	-	0	1	146	303

2026	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	124	147	1 162	1 450	124	-	109	11	238	3 365
PM10	193	2	97	68	402	-	48	0	43	852
PM2.5	180	2	54	50	30	-	12	0	37	367
COVNM	1 224	76	37	72	2 291	16	158	1	2	3 876
NH3	6	-	12	0	24	-	462	3	24	532
SO2	18	6	0	63	54	-	0	1	131	273

2028	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	94	143	792	1 446	124	-	102	9	214	2 923
PM10	155	2	73	67	376	-	47	0	46	767
PM2.5	143	2	38	49	21	-	11	0	40	305
COVNM	1 066	70	37	72	2 085	16	157	1	1	3 504
NH3	6	-	8	0	24	-	461	4	27	530
SO2	16	5	0	63	54	-	0	1	131	270

2030	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	65	139	421	1 441	124	-	95	7	189	2 481
PM10	118	2	49	66	351	-	47	0	49	682
PM2.5	107	2	22	49	11	-	10	0	43	244
COVNM	908	63	37	73	1 879	16	155	0	1	3 132
NH3	6	-	5	0	24	-	461	4	29	529
SO2	13	5	0	63	54	-	0	1	131	267

2032	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	Production de chaleur, froid	TOTAL
NOx	35	135	50	1 437	124	-	88	5	165	2 039
PM10	80	2	25	65	326	-	46	0	53	597
PM2.5	70	2	6	48	1	-	9	0	46	183
COVNM	749	57	37	74	1 672	16	154	0	1	2 761
NH3	6	-	1	0	24	-	461	4	31	527
SO2	11	4	0	63	54	-	0	1	131	264

PROJET

- **Préserver et valoriser les paysages naturels et bâtis, dans leur diversité et leur intégrité**

La qualité, la diversité et la cohérence des paysages naturels et bâtis comptent parmi les grandes valeurs qui fondent l'identité et l'attractivité du territoire. L'objectif est donc de préserver, conforter et valoriser ces caractéristiques qui sont des forces pour la Métropole. Au-delà, il apparaît nécessaire d'appréhender et d'accompagner les dynamiques d'évolution des paysages, notamment dans une logique d'innovation et d'intégration des enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique.

La volonté de préserver et valoriser les paysages de la Métropole, dans leur diversité et leur intégrité, s'inscrit dans une démarche visant à garantir la pérennité des multiples fonctions qui les constituent. Ainsi, les paysages peuvent être caractérisés à travers différentes approches :

- Approche « naturelle » (des paysages supports de biodiversité, d'écosystèmes ou agro-écosystèmes, etc.) : il s'agit d'accroître la fonction et la valeur écologique des paysages par une diversification accrue des milieux, en cohérence avec les continuités écologiques ;
- Approche « économique » (des paysages vecteurs d'attractivité résidentielle, économique et touristique) : il s'agit de préserver les espaces d'aménités pour les habitants et les visiteurs tels que ceux associés à l'eau, aux forêts, ou encore ceux liés aux productions alimentaires (vergers, maraîchers, prairies pâturées, cultures) ;
- Approche « culturelle et patrimoniale » (des paysages présentant un intérêt historique, culturel, patrimonial, architectural, etc.) : il s'agit de continuer à préserver et valoriser les éléments urbains et architecturaux identitaires et porteurs de sens (éléments bâtis, formes urbaines, ambiances), au-delà du seul patrimoine historique et remarquable. En outre, il est important de soutenir la qualification et la valorisation des « grands paysages emblématiques » (méandres de la Seine, vues sur les coteaux, abords des sites inscrits, sites classés, ...) ;
- Approche « sociale » (des paysages favorisant le bien-être des populations, l'attachement et le sentiment d'appartenance, des sources d'inspiration, des sources de lien social) : il s'agit d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et de leur permettre de s'approprier ces paysages. Cela passe par la préservation et le renforcement des espaces depuis lesquels les paysages se contemplent (points de vue, grandes ouvertures visuelles, points de repères, sentiers, itinéraires de découverte, etc.), mais également par le traitement qualitatif des entrées de ville, des franges et des espaces publics. Il s'agit aussi de redonner leur place aux éléments repères dans le paysage, qu'ils soient naturels, urbains ou architecturaux.
- Approche « climatique » (des paysages favorisant une meilleure adaptation aux effets du changement climatique) : il s'agit d'accompagner l'adaptation des paysages aux futures conditions hydriques et de températures (adaptation des espèces, renaturation des cours d'eau et des milieux humides, etc.).

Afin de préserver l'identité Métropolitaine, l'aménagement du territoire doit tenir compte des composantes propres à chaque entité paysagère, qu'elles soient naturelles ou bâties. Pour respecter le cadre paysager dans lequel ils s'inscrivent, les projets (résidentiels, économiques,

commerciaux, industriels, artisanaux, portuaires, agricoles, touristiques, liés aux transports ou à l'énergie, etc.) doivent être réfléchis en faveur de l'intégration ou de la restauration des valeurs paysagères des lieux, et d'une bonne insertion des aménagements dans leurs environnements paysagers, lesquels sont considérés dans toutes leurs dimensions (urbaines, naturelles, agricoles, patrimoniales, ...).

Co-construire un territoire de croissance soutenable et partagée

La Métropole porte une politique de transition économique qui prend appui sur la coopération interacteurs pour co-construire un territoire de croissance soutenable et partagée autour d'une industrie réaffirmée, intégrée et renouvelée. Elle vise à devenir un territoire de plein emploi.

Ainsi, la stratégie économique vise à accompagner le développement endogène des entreprises et les établissements d'enseignement supérieur en mobilisant les ressources de la collectivité et du territoire pour accompagner la concrétisation de leurs projets de croissance soutenable. La création d'emplois qualifiés doit permettre aux étudiants formés de demeurer sur le territoire.

Elle vise également à soutenir les projets d'implantation exogènes d'entreprises et d'établissements de formation supérieure, à proportion de l'impact territorial positif estimé au regard des cibles prioritaires définies par la stratégie de transition économique. Une prospection ciblée et un accompagnement priorisé des entreprises exogènes sont menés afin d'attirer les maillons manquants, les filières clés et les activités supports contribuant à conforter la trajectoire de transition économique fixée par la Métropole et à en accélérer les effets.

Pour parvenir à une cohabitation harmonieuse des activités et des usages, il s'agit d'aménager durablement le territoire économique :

- par la requalification des zones d'activités existantes pour garantir le maintien de leur attractivité,
- par la structuration de l'accueil des entreprises, selon les aménités et les besoins, dans une logique d'optimisation du foncier et d'utilisation des équipements et des infrastructures au plus proche des capacités du territoire,
- par le renforcement de la dynamique des campus autour des campus thématiques majeurs et structurants du territoire facilitant l'intégration des étudiants dans la vie métropolitaine.

Par ailleurs, la Métropole affirme son rôle de moteur d'un tissu industriel en transformation. L'attractivité économique de la Métropole repose désormais sur le développement d'un écosystème industriel bas carbone, résilient, et à la pointe des technologies innovantes, en lien étroit avec l'axe Seine.

La Métropole porte l'ambition de promouvoir une industrie sobre, tournée vers la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR), tout en accompagnant la décarbonation des industries implantées et en encourageant le développement d'activités économiques innovantes, créatrices d'emplois qualifiés.

Pour y parvenir, elle inscrit son action autour de plusieurs axes stratégiques :

- faire de l'industrie lourde décarbonée un pilier essentiel du tissu industriel rouennais ;
- soutenir les entreprises dans leurs démarches de décarbonation pour réduire les pollutions et respecter les équilibres climatiques et écologiques, avec pour objectif une industrie neutre dès 2040 ;
- aider les entreprises à saisir les opportunités liées à la transition industrielle ;
- et renforcer la connaissance et la prévention des risques industriels pour garantir un développement sécurisé et durable.

Cette dynamique s'accompagne d'un soutien à l'émergence de filières industrielles d'avenir, cohérentes avec les spécialités du territoire et promouvant des formes d'industrie durables.

3.3. Une Métropole rayonnante

En cohérence avec le projet territorial porté par la Métropole, le rayonnement du territoire est pensé au service de ses habitants. La Métropole souhaite ainsi refonder ses politiques pour porter la vision d'un rayonnement reposant sur les principes de la transition sociale écologique.

Agir pour structurer une économie forte, innovante et durable, qui fasse rayonner les savoir-faire du territoire

Le renouvellement du rayonnement métropolitain est d'abord celui de son rayonnement économique. La Métropole porte la vision d'une économie forte, innovante et durable, qu'elle souhaite fonder sur la Seine, moteur du développement d'une économie décarbonée. La Métropole souhaite ainsi faire rayonner ses savoir-faire industriels, développer l'innovation porteuse de valeur ajoutée et d'excellence en matière économique (transport fluvial, etc.) et encourager le report modal vers le fret fluvial et ferroviaire.

Le territoire se caractérise par une économie diversifiée où s'additionnent le rôle mondial de la région-capitale, l'ouverture maritime internationale des Ports Rouen et du Havre, ainsi qu'un tissu à la fois tertiaire et industriel, tiré par des technologies émergentes et des activités à haute valeur ajoutée. Le secteur du transport de marchandises pèse très fortement sur les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. La route concentre l'essentiel des trafics, tant en tonnages qu'en nombre de mouvements de marchandises.

La Métropole bénéficie cependant d'atouts forts laissant entrevoir un potentiel élevé de report modal – le fleuve, le ferroviaire, le vélo – y compris pour la desserte d'un centre-ville ancien commercialement très actif, mais qui doit être préservé.

A travers un jeu d'échelles, la promotion d'une stratégie logistique plus durable et l'essor de solutions multimodales de logistique doivent trouver une complémentarité en faveur d'alternatives durables au seul transport routier de marchandises.

La chaîne logistique influençant directement l'aménagement du territoire, plusieurs enjeux s'imposent aujourd'hui à ce secteur :

- L'essor du e-commerce, avec une augmentation des véhicules en circulation et des distances parcourues,
- L'objectif ZAN, dans un contexte de plus en plus concurrentiel avec les autres besoins fonciers,
- L'accélération des transitions, avec des impératifs de décarbonation de la flotte, de rénovation des entrepôts, de réduction des nuisances, de massification et report modal.

Les objectifs poursuivis sont donc les suivants :

- Réinterroger la réglementation des livraisons en ville en lien avec les acteurs de la logistique

- Optimiser les flux de transport logistique pour limiter leurs impacts sur le territoire ;
- Développer les infrastructures portuaires multimodales afin de conforter la fonction logistique du port de Rouen, et tirer parti de sa position stratégique au cœur des réseaux de fret fluviaux et ferroviaires ;
- Permettre son développement en lien avec les autres sites portuaires de l'axe Seine ;
- Accompagner et soutenir la transition vers une logistique urbaine décarbonée ;
- Organiser la logistique des entreprises en privilégiant son développement à proximité des axes majeurs, portuaires, ferrés, fluviaux.

En matière commerciale, les deux pôles majeurs à rayonnement régional que sont le centre-ville de Rouen et la zone commerciale du Clos aux Antes de Tourville-la-Rivière sont préservés. La Métropole veille au maintien et au renforcement de cette offre exceptionnelle, tout en œuvrant à la préservation des polarités commerciales de proximité des centres-villes et centres-bourgs, par le maintien des commerces et services, et à la préservation de l'équilibre de l'armature commerciale.

Pour maintenir l'équilibre de cette armature, favorable à la diversité et au maillage des polarités commerciales du territoire, trois objectifs sont poursuivis :

- Préserver les polarités commerciales existantes et encadrer strictement la création de nouvelles,
- Les requalifier vers un urbanisme plus durable et les densifier sans les étendre, via une optimisation de l'usage du foncier commercial,
- Anticiper les mutations commerciales et accompagner un changement d'usage de ces polarités quand cela est opportun, dans une logique de renouvellement foncier.

Le rayonnement économique du territoire se nourrit aussi de son attractivité étudiante, en synergie avec le tissu économique local. La Métropole accompagne le développement de filières spécialisées et d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche, en s'appuyant sur les campus, afin de consolider leur rayonnement et en retour d'alimenter et d'orienter la diversification des activités économiques du territoire.

Les filières, le monde de la recherche et la communauté scientifique participent activement à la transition économique mais également sociale et écologique du territoire. La dynamique de réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution (capitale du monde d'après), elle s'enrichit du travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés en France et à l'étranger. Des partenariats sont noués pour associer des acteurs de l'ESR extérieurs au territoire. Cette dynamique promeut une émancipation par l'éducation qui bénéficie à tous les citoyens du territoire.

Promouvoir un tourisme plus local et responsable, qui contribue au rayonnement des patrimoines métropolitains

La Métropole ambitionne d'implanter une culture de développement durable du tourisme et de construire un plan rassembleur porté vers l'avenir. Sa stratégie conjugue aspects sociaux, économiques et environnementaux. Elle promeut un tourisme plus local et des pratiques touristiques durables et responsables qui contribuent au rayonnement des patrimoines métropolitains. Elle choisit de poursuivre la structuration de l'offre touristique métropolitaine en l'orientant vers un tourisme durable.

Cette ambition se décline à travers trois objectifs prioritaires :

- Poursuivre la valorisation de la diversité des patrimoines métropolitains sur l'ensemble du territoire, en appui sur son label Ville et Pays d'art et d'histoire, pour consolider et promouvoir l'intérêt touristique de la Métropole qui mette davantage en valeur l'identité locale des différents territoires métropolitains. Les intérêts patrimoniaux de la Métropole relèvent aussi bien du patrimoine bâti historique de l'après-guerre, de son patrimoine industriel que du riche patrimoine naturel du territoire, en particulier la Seine et les forêts, qui sont à préserver et à restaurer le cas échéant. La mise en valeur des richesses patrimoniales du territoire nécessite d'en maintenir les panoramas, vues et belvédères, pour mettre en lumière les paysages.
- Développer et promouvoir des pratiques touristiques durables, centrées sur une diversité d'offres qui permette de découvrir la richesse du territoire tout en limitant l'impact sur son environnement. Les offres touristiques en milieu naturel (randonnées, sports de nature, croisières sur la Seine, ...) sont pensées pour ouvrir les espaces aux visiteurs tout en les sensibilisant aux enjeux de préservation et de protection des milieux. La Métropole privilégie ainsi la poursuite du développement des modes actifs pour l'accès à ces sites patrimoniaux.
- Améliorer la structuration de l'offre touristique et de loisirs et sa lisibilité, pour faciliter son identification au sein du territoire et pour les visiteurs extérieurs. L'organisation d'événements mettant en avant les facteurs de rayonnement du territoire et promouvant la transition social-écologique contribue également à accroître la visibilité de la Métropole.

Faire rayonner les sports métropolitains pour tous

La Métropole souhaite en outre continuer à rayonner au travers du sport tant de haut niveau que des pratiques sportives du quotidien. Ainsi, les politiques menées en faveur d'une démocratisation de la pratique des sports d'une part se poursuivent, et la promotion des sports de haut niveau à l'échelle métropolitaine est renforcée.

Pour rendre la pratique sportive accessible à tous, l'installation d'aménagements sportifs dans l'espace public (équipements, parcours sportifs, terrains de sport, ...) et l'organisation d'événements sportifs grand public se développent, et les initiatives visant à encourager la

pratique du sport pour tous sont soutenues (liens inter-clubs et associations sportives, journées sportives...).

Pour améliorer la pratique du sport de haut niveau, la Métropole pourra s'appuyer sur les clubs de haut niveau du territoire, au premier titre desquels le Football Club de Rouen 1899 et le Quevilly Rouen Métropole en football, Rouen Hockey Elite 76, Rouen Baseball 76, Rouen Métropole Basket et le Stade Sottevillais 76 en athlétisme. La promotion des sports de haut niveau pourra également passer par le renforcement des équipements sportifs métropolitains, en particulier la salle multisports Kindarena, le stade Robert Diochon et le stade en projet.

Porter une politique culturelle engagée à l'ère des transitions

Enfin, la Métropole s'engage à porter une politique culturelle engagée à l'ère des transitions qui repose sur trois axes :

- Vers une culture de la transition écologique : à l'heure des changements climatiques, la culture et à travers elle, les citoyens et l'ensemble des opérateurs concernés, doit prendre sa part et questionner ses valeurs, ses objectifs, son rapport au territoire et à la terre, ses manières de faire, ralentir les rythmes, pour passer d'une attractivité à une « habitabilité » des territoires, encore trop souvent en compétition entre eux.
- Vers une culture de la diversité : à l'aune des droits culturels, la politique culturelle se doit d'être respectueuse des droits fondamentaux des personnes, en reconnaissant à chaque citoyen sa singularité et ses identités avec des références, valeurs, savoirs et compétences multiples qu'il choisit et sur lesquels il s'appuie pour se construire et se signifier dans le respect réciproque des autres cultures. A la prise en compte de la pluralité des personnes et des cultures s'ajoute la prise en compte de la diversité des savoirs et de ses accès, ainsi que la diversité d'un territoire.
- Vers une culture de la coopération : ces changements en profondeur sont une opportunité pour créer davantage de coopérations entre institutions, opérateurs et citoyens, pour valoriser les apports contributifs et réciproques de chacun, pour sortir des logiques compétitives qui gonflent les budgets et laissent le champ libre aux exclusivités.

Ainsi, en complémentarité de ses communes membres et des institutions publiques, la Métropole, à travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, développe la culture par tous (une Métropole des savoirs, inclusive, festive et généreuse), la culture pour tous (une Métropole singulière, créative et collaborative), la culture partout (une Métropole solidaire et effervescente, attractive et ouverte sur le monde).

La Métropole s'engage dès lors à faciliter l'accès à l'offre culturelle sur tout le territoire et à destination de l'ensemble des publics, et à soutenir le rayonnement des infrastructures culturelles d'envergure supra-métropolitaine (zénith, opéra, musées, monuments, ...), des festivals (Spring, Festival du livre de jeunesse, La Forêt monumentale, Viva Cité, ...), des artistes de toutes disciplines et de la dimension culturelle et patrimoniale du territoire (Rouen Normandie Sites et Monuments, label Ville et Pays d'art et d'histoire, Rouen Tourisme).